



Chambre des communes  
CANADA

## Comité permanent de la condition féminine

---

FEWO • NUMÉRO 048 • 3<sup>e</sup> SESSION • 40<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

TÉMOIGNAGES

**Le vendredi 14 janvier 2011**

**Présidente**

L'honorable Hedy Fry



## Comité permanent de la condition féminine

Le vendredi 14 janvier 2011

• (1640)

[Traduction]

**La vice-présidente (Mme Irene Mathyssen (London—Fanshawe, NPD)):** La séance est ouverte.

Je veux remercier tous ceux et celles qui sont venus faire un exposé aujourd'hui: les gens de Beendigen; le Catholic Family Development Centre; la nation Nishnawbe Aski; l'Ontario Native Women's Association, NWAC; et le Robinson Superior Treaty Women's Council. Nous vous sommes très reconnaissants d'avoir accepté de venir nous rencontrer. Je veux vous remercier de votre temps et je vous remercie d'avance des bons conseils et des sages propos que nous entendrons certainement aujourd'hui.

J'aimerais aussi vous remercier de l'accueil chaleureux que nous avons eu sur le territoire traditionnel de la nation Nishnawbe Aski. Nous sommes très heureux d'être ici.

Comme vous pouvez le constater, le comité est composé de représentants de tous les partis. Nous avons Mme Michelle Simson, qui est membre du Parti libéral; Mme Nicole Demers, qui est membre du Bloc québécois; mon collègue, Bruce Hyer, qui est le député néo-démocrate de Thunder Bay—Superior Nord; et, bien entendu, M. Greg Rickford, qui est membre du Parti conservateur.

Notre mandat consiste à étudier la violence faite aux femmes autochtones. Nous voulons en connaître les causes profondes, ce qui, pour vous, explique pourquoi les femmes et leurs familles subissent de telles violences, la nature de cette violence et son étendue. Enfin, ce que nous voulons vraiment, c'est avoir un aperçu des solutions possibles, parce que nous croyons fermement que la collectivité est la source des solutions à un problème avec lequel nous sommes aux prises depuis beaucoup trop longtemps. Donc, je veux encore une fois vous remercier.

Avant de commencer, j'aimerais solliciter l'indulgence du comité. Puisque je préside la séance, c'est avec plaisir que je m'occuperai du premier tour, où les interventions seront de sept minutes, mais si vous le permettez, M. Hyer pourrait poser les questions pendant le deuxième tour, où les interventions seront de cinq minutes. Ainsi, je ne mêlerai pas les choses comme j'ai l'habitude de le faire et je pourrai me concentrer sur la présidence.

Cela convient-il au comité? Y a-t-il des objections?

**Des voix:** D'accord.

**La vice-présidente (Mme Irene Mathyssen):** Je vous remercie.

Mesdames et messieurs les témoins, vous avez entre cinq et sept minutes. Je sais que ce n'est pas beaucoup de temps, mais de nombreuses personnes souhaitent prendre la parole. Donc, chaque groupe disposera de cinq à sept minutes.

Je sais que Mme Brenda Bunting s'est jointe à la nation Nishnawbe Aski et qu'elle est dans l'auditoire. S'il y a des questions auxquelles vous croyez qu'elle pourrait mieux répondre, n'hésitez pas à l'inviter à prendre la parole.

Sans plus attendre, nous allons commencer par Patricia Jurivee, de Beendigen, je vous prie.

**Mme Patricia Jurivee (directrice générale, Beendigen inc.):** Je vous remercie de m'avoir demandé de venir témoigner; c'est pour moi un grand honneur. J'espère pouvoir vous faire de bonnes recommandations.

Comme vous le savez, je suis la directrice générale d'un foyer d'accueil en cas de crise qui compte 24 lits. Chez les femmes qui passent par le refuge, ce que nous observons, c'est de la violence transgénérationnelle. Ce que nous voyons, ce sont des femmes autochtones très vulnérables et de la pauvreté, de la pauvreté extrême. Ce ne sont que quelques-uns des problèmes dont je parlerai, parce que je ne dispose que de très peu de temps.

Nous voyons beaucoup de cas de récurrence, transgénérationnels, bien entendu. Il va sans dire que les pensionnats jouent un rôle important dans tout cela. Il y a un manque de compétences parentales, mais non une absence de compétences parentales, et je ne dirai jamais une telle chose; je crois que les femmes ont de très bonnes compétences parentales, tout compte fait, et elles ont donc toute mon admiration. Ce sont des femmes très, très fortes. Cependant, à certains égards, le système doit certainement être amélioré afin d'aider les femmes et les enfants.

L'une des premières recommandations que je veux proposer concerne l'écart de financement qui existe entre les refuges de l'AINC et ceux qui sont financés par les provinces. C'est un écart considérable. Je sais que l'argent provient aussi des bandes ou des chefs et qu'il y a probablement des frais d'administration. J'ai entendu dire qu'ils pouvaient atteindre 30 p. 100. Je n'en suis pas certaine. C'est simplement une partie de ce qui m'a été dit. Évidemment, cela signifie que ces dollars sont ensuite soustraits des sommes consacrées aux femmes, aux enfants et aux refuges. Donc, ce que j'aimerais voir — et ce que je recommande — serait que ces fonds soient versés directement aux refuges.

Un autre problème qui me préoccupe est celui du faible montant ou du manque de financement affecté au programme prénatal et postnatal destiné aux Autochtones et aux Autochtones hors réserve, ainsi qu'au PACE, qui est consacré aux enfants de six ans et moins. Nous avons de la difficulté à joindre les deux bouts: nous en sommes presque réduits à mendier, emprunter et voler pour pouvoir gérer ces programmes. Nous avons des gens très qualifiés pour les diriger et ils veulent faire un très bon travail, mais ils sont fortement limités par les moyens financiers dont ils disposent.

L'autre problème est celui du Programme national de lutte contre l'abus d'alcool et de drogues chez les Autochtones et son financement très, très bas: 35 000 \$ par année pour la direction du programme. Cela devrait être considéré comme un poste à temps plein. C'est impossible. Dans le cas de l'employée que nous avons en ce moment, nous avons eu la chance de pouvoir l'affecter à une autre tâche de façon à essayer de lui verser un salaire décent. Toutefois, le programme exige que la personne qui occupe le poste soit qualifiée. Eh bien, si on veut quelqu'un de qualifié pour ce genre de travail, on doit pouvoir lui verser un salaire ou un traitement comparable, et nous avons aussi besoin de plus d'argent pour faire fonctionner ces programmes convenablement.

Pour ce qui est des sans-abri, j'aimerais que l'on efface les arriérés liés au logement. J'aimerais voir un allègement des arriérés pour certains logements de l'État, parce que si une femme ne peut pas les payer, elle ne peut pas avoir accès au logement. Ces arriérés doivent être payés et peuvent représenter une somme variant entre 800 \$ et 1 500 \$. Ces femmes seront donc sans-abri. C'est là un problème, puisque les femmes n'ont pas les moyens d'accéder aux logements de l'État, ou si elles peuvent se permettre un logement privé, leur chèque ne sert qu'à payer le loyer. Encore une fois, cela est synonyme de pauvreté et veut aussi dire que les services d'aide sociale à l'enfance interviendront parce qu'en apparence, la femme est incompétente et incapable de prendre soin de ses enfants: il n'y a rien dans le réfrigérateur, il n'y a pas de vêtements chauds, etc. La liste est longue.

En outre, j'aimerais qu'il y ait plus de financement pour la santé mentale et la formation en toxicomanie — des troubles concomitants —, parce qu'en ce moment, dans les refuges, c'est exactement ce que nous observons; des problèmes de santé mentale très graves mettent l'ensemble du refuge en danger.

Bien sûr, pour les femmes autochtones, le fait d'être sans-abri est un autre problème important. Elles sont dans la rue. Elles n'ont pas d'autre endroit où aller. Malheureusement, elles ne sont pas visées par notre mandat.

● (1645)

Je vous le dis, parfois nous les entraînons à nous dire qu'elles ont été exploitées, parce que nous ne voulons pas qu'elles soient dans la rue. Si cela signifie que je dois l'entraîner pour qu'elle soit capable de me dire ce que je dois entendre afin de pouvoir l'autoriser à entrer, je vais le faire. Entre-temps, cela ne règle pas son problème; ce n'est qu'une mesure temporaire.

Nous avons besoin de programmes à long terme pour les sans-abri. Nous avons particulièrement besoin de logements pour une personne, parce que nous avons beaucoup de difficultés à trouver des appartements pour les femmes seules. Il nous faut probablement plus de financement et du financement continu pour la prévention de la violence, pour des initiatives liées aux programmes destinés aux hommes autochtones. Je n'essaierai pas de prononcer le titre autochtone; même si je suis Autochtone, je suis incapable de le prononcer. Mais « I Am a Kind Man », en particulier, est un programme fantastique. Ici, à Thunder Bay, nous avons mis sur pied des programmes pour les hommes, et j'aimerais voir les refuges et certaines personnes qui y travaillent s'impliquer dans ce domaine, qui fait aussi partie de notre travail. Nous voulons pouvoir travailler de façon globale. Puisque je représente un refuge, je peux vous dire que nous nous occupons des femmes et des enfants, mais que nous n'avons pas le financement nécessaire pour travailler auprès des hommes, bien que nous aimerions pouvoir le faire. Donc, il faut augmenter le financement pour cela, nous avons besoin de plus d'argent.

Nous aimerions aussi avoir du soutien et des fonds pour la ligne d'écoute téléphonique pour les femmes autochtones. Jusqu'à maintenant, j'ai assisté à deux réunions, et j'espère voir les résultats du travail qui a été fait à cet égard.

**La vice-présidente (Mme Irene Mathysen):** Je suis désolée, les sept minutes sont écoulées. Je vous remercie, mais nous devons passer au Catholic Family Development Centre.

Avez-vous un porte-parole? Si vous pouviez vous partager le temps, ce serait merveilleux.

**Mme Carol Cline (directrice des programmes, Catholic Family Development Centre):** Merci, madame la présidente, de nous avoir invités à témoigner aujourd'hui. Bienvenue à Thunder Bay et bienvenue à tous. Merci.

Je m'appelle Carol Cline et je suis directrice des programmes au Catholic Family Development Centre. Voici Robert Barrett, notre directeur général, et Ron Bourret, le président de notre conseil d'administration.

Nous sommes ici aujourd'hui pour vous parler du travail de counseling et d'éducation que notre centre accomplit auprès de femmes autochtones qui peinent à se remettre des conséquences de la violence. Les femmes autochtones qui se présentent à des organismes comme le nôtre sont des victimes de violence et des auteures d'actes de violence. Certaines s'efforcent de devenir de meilleures mères ou de meilleures partenaires. Certaines sont plutôt tranquilles et repliées sur elles-mêmes, d'autres sont agressives et en colère, et certaines sont confiantes et déterminées.

Chaque année, notre petit organisme accueille environ 200 femmes autochtones. La plupart d'entre elles sont tenues de participer à un programme pour les victimes de violence conjugale ou de prendre part à un programme de groupe psychoéducatif pendant leur incarcération. Grâce au financement des services de santé pour les Premières nations et les Inuits, notre organisme accueille aussi des femmes autochtones qui se présentent de façon volontaire. Les femmes autochtones que nous voyons par l'intermédiaire des divers programmes sont toutes des victimes. Elles ont subi d'atroces violences perpétrées en très grande partie par des hommes en situation de pouvoir, d'autorité ou d'intimité. Ce sont des hommes qui, au lieu de les aimer, de les respecter et de les protéger comme elles s'y attendaient, les ont trahies.

Après avoir subi la violence dans les pensionnats et le régime de terreur de leur conjoint, après avoir été battues et violées ou après avoir été victimes de toute autre forme de sévices horribles, ces femmes ont été obligées de se refaire une vie sans les ressources et le soutien nécessaires pour se soustraire à la pauvreté, à la dépendance et à la violence.

● (1650)

**M. Ron Bourret (conseil d'administration, Catholic Family Development Centre):** Nous avons laissé ces jeunes filles autochtones grandir dans un monde où elles sont continuellement exposées à des risques d'abus imaginables et inimaginables de tous les genres. L'avenir d'un grand nombre de jeunes filles, d'adolescentes et de femmes autochtones sera truffé de discrimination, de persécution et de meurtre. Pour d'autres, de plus en plus nombreuses, on ne peut que conjecturer sur leur sort, car elles disparaissent sans laisser de traces.

Madame la présidente, si nous avons des recommandations à faire, nous vous dirions d'abord d'aller chercher les femmes autochtones, pour ensuite les écouter. Vous n'entendriez pas seulement leur histoire, mais vous pourriez sentir toute leur force et leur sagesse.

Nous recommanderions ensuite de rendre l'environnement dans lequel elles vivent sécuritaire, de leur permettre d'avoir accès à des logements et à de la nourriture abordables, ainsi qu'à de meilleures perspectives d'avenir. Ces femmes pourraient alors sortir de l'ombre et sentir que pour la première fois de leur vie, elles peuvent vivre en toute confiance dans le monde qui les entoure. Nous serions heureux de continuer à les soutenir dans leurs démarches personnelles de guérison.

Notre dernière recommandation serait d'éduquer la population du pays sur l'histoire des Premières nations. Une meilleure connaissance de la façon horrible dont les Premières nations ont été traitées pourrait nous aider à bâtir un avenir meilleur pour ce peuple qui représente, pour beaucoup, la population la plus vulnérable.

**M. Rob Barrett (directeur général, Catholic Family Development Centre):** Dans nos collectivités, on peut voir les femmes autochtones faire la file aux soupes populaires et à la banque d'alimentation ou, assez souvent, attendre au coin d'une rue. Peu de femmes autochtones occupent des postes de médecin, d'avocate ou d'enseignante, ou pratiquent d'autres métiers en vue; pourtant, nous savons parfaitement bien qu'elles sont intelligentes, capables et courageuses. Pour beaucoup d'entre nous, ce qui fait la différence entre le succès et l'échec, entre réussir et rester au bas de l'échelle, c'est d'avoir simplement pu profiter de bonnes occasions. Tant qu'on ne leur donnera pas la possibilité de terminer des études supérieures, de trouver un emploi bien rémunéré et de recevoir des soins de santé appropriés, les femmes autochtones seront confinées à la pauvreté, ce qui ne les condamne pas seulement à l'angoisse et à une vie de misère, mais aussi, trop souvent, à vivre dans la violence.

Un bon nombre de femmes autochtones, dans notre propre collectivité, sont des championnes. De Patricia Jurivee aux femmes qui sont assises à cette table, en passant par Anna Gibbon, Anne LeSage, Sandi Boucher et Jo Jo Guillet, toutes ces femmes sont non seulement autochtones, mais elles ont réussi à franchir tous les obstacles que notre pays et nos collectivités ont placés devant elles. Elles sont devenues des championnes dans notre collectivité, non seulement à cause de leur travail, mais aussi en raison des personnes qu'elles sont devenues.

Avons-nous besoin de plus d'argent pour aider ces femmes à accomplir leur travail? Bien sûr. Mais il est plus important pour nous, au centre, de laisser les femmes autochtones nous parler elles-mêmes de la façon dont elles aimeraient voir ces services dispensés.

Merci de nous avoir écoutés et merci de nous avoir invités à nous joindre à vous. Mais, plus important encore, écoutez l'histoire de ces femmes et celle des autres femmes autochtones qui s'adressent aux organismes comme le nôtre. Peut-être réussirons-nous, par l'écoute, à mieux penser nos services, nos collectivités et en fin de compte notre pays, pour parvenir à voir les femmes autochtones telles qu'elles sont vraiment, c'est-à-dire des personnes fortes, importantes, intelligentes et honorées.

Merci.

**La vice-présidente (Mme Irene Mathysen):** Merci beaucoup. C'était très concis, et nous vous en sommes reconnaissants.

C'est maintenant au tour de la nation Nishnawbe Aski. Avez-vous un représentant?

• (1655)

**Mme Christine Simard (directrice du développement des femmes, Nation Nishnawbe Aski):** Nous allons nous répartir la tâche.

**Mme Irene Mathysen:** D'accord. Merci.

Allez-y, s'il vous plaît.

**Mme Christine Simard:** [*Le témoin s'exprime dans une langue autochtone.*]

Madame la présidente, mesdames et messieurs les députés, je m'appelle Christine Simard et je suis la directrice du développement des femmes de la nation Nishnawbe Aski. Je suis heureuse de pouvoir aider le comité avec son étude sur la violence faite aux femmes autochtones.

La nation Nishnawbe Aski regroupe 49 collectivités des Premières nations sur le territoire de la baie James faisant l'objet du traité n° 9 et dans certaines parties de l'Ontario comprises dans le traité n° 5. La population totale de la nation Nishnawbe Aski, dans les réserves et hors des réserves, s'élève à 45 000 personnes. Traditionnellement, elles s'expriment en otchipwe, en cri et en oji-cri.

J'aimerais vous parler un peu de la violence d'un point de vue historique et de la façon dont elle s'est répandue dans nos collectivités des Premières nations.

Des Autochtones appartenant à la nation Nishnawbe Aski ont été déplacés. On les a enlevés à leurs foyers et placés dans des pensionnats indiens. Nous avons connu les stations radars des côtes de la baie James, les rafles des années 1960, ainsi que l'abus d'alcool, de solvants et de médicaments. On compte un grand nombre de suicides chez nos jeunes depuis les 25 dernières années et, bien sûr, la violence familiale joue un grand rôle dans tout cela. Beaucoup de facteurs contribuent à exposer nos femmes à la violence.

Nous sommes chanceux, dans la nation Nishnawbe Aski, de pouvoir compter sur un service de police appelé le Service de police de Nishnawbe Aski. Selon ses statistiques, ce service a reçu, entre 2006 et 2009, un total de 1 556 appels liés à des conflits familiaux. Quant aux agressions sexuelles, on en a rapporté 569 cas. Cela équivaut à 2 125 incidents violents perpétrés contre les femmes autochtones de la nation Nishnawbe Aski.

**Chef Lorraine Crane (membre de Nishnawbe Aski Nation Women's Council, Thunder Bay Indian Friendship Centre):** *Boozhoo.*

Je sais que nous avons très peu de temps. J'aimerais vous parler des conséquences générales engendrées par la violence perpétrée contre nos femmes et nos enfants. Je parle toujours des enfants, car ils doivent aussi être entendus.

Je suis moi-même une survivante. Il y a 25 ans, on m'a laissée toute seule pour m'occuper de quatre enfants. J'ai dû me débrouiller pour les élever. Certaines femmes baissent les bras, d'autres non; elles continuent et font de leur mieux pour leurs enfants. Il y a tellement d'enfants qui sont déplacés, aujourd'hui, parce que leurs mères ont abandonné la partie. C'est la triste réalité de notre peuple.

Le problème des gens qui ont besoin d'aide, c'est que lorsqu'ils en demandent, ils n'ont nulle part où aller. Les listes d'attente pour les programmes et les centres de traitement sont longues et souvent, ils n'acceptent pas les familles. Une mère qui a trois ou quatre enfants ne peut pas les amener avec elle. Les personnes avec un casier judiciaire ne sont pas non plus admises dans les centres de traitement. Elles ne peuvent pas... Il y a tellement d'obstacles qui se dressent devant les mères lorsqu'elles cherchent à obtenir de l'aide.

Je pourrais continuer, mais je vais céder la parole à ma collègue. Je ne veux pas monopoliser les sept minutes.

Merci.

**Mme Theresa Sutherland (membre de Nishnawbe Aski Nation Women's Council, Thunder Bay Indian Friendship Centre):** *Wachiya.* Je m'appelle Theresa Sutherland.

[*Le témoin s'exprime dans une langue autochtone.*]

Je vous remercie de bien vouloir écouter ce que j'ai à dire au sujet de la violence faite aux femmes. J'ai noté des éléments que j'aimerais rapidement mentionner au sujet du fait d'être née et d'avoir grandi dans une collectivité éloignée.

Je parle au nom de nos femmes et de nos jeunes femmes. Je me fais leur porte-parole, parce que la langue autochtone est la langue maternelle dans les collectivités éloignées. Je dis en leur nom que lorsqu'elles sont violentées, elles ne peuvent pas quitter la collectivité, parce qu'elles ne peuvent pas parler avec les gens en dehors de la collectivité. Elles ne maîtrisent pas vraiment l'anglais. Donc, lorsqu'elles cherchent de l'aide, elles n'ont pas d'endroits où aller. Elles sont déjà perdues, parce qu'elles ne parlent pas anglais. Je parle en leur nom, parce qu'elles ne peuvent pas discuter de leur situation avec un conseiller si le spécialiste ne connaît pas leur langue.

Ensuite, elles n'ont nulle part où aller. Si elles ont un conseiller dans leur collectivité isolée, c'est possiblement leur grand-mère ou leur tante qui jouent ce rôle. Par conséquent, elles n'ont rien; elles n'ont personne vers qui se tourner. Je parle donc au nom des familles. Si une relation ne fonctionne pas bien, cela se résume à... Les femmes sont tout simplement coincées, elles n'ont aucune issue.

Je vais de collectivité en collectivité pour essayer d'aider nos gens. Je leur parle et j'établis des liens dans leur langue, parce que je la connais. Une fille avec qui je parlais m'a raconté qu'elle avait été victime de mauvais traitements pendant 15 ans. Elle pensait que c'était normal.

Je parle en leur nom, parce que je crois qu'il nous faut plus de conseillers et plus de travailleurs sociaux dans les collectivités isolées. Nos jeunes hommes et nos jeunes femmes pourraient commencer à développer leur estime de soi s'il y avait davantage de travailleurs sociaux, de spécialistes en santé mentale et d'autres intervenants.

C'est ce dont nous avons besoin dans la collectivité. Ils ont de la difficulté à quitter leur collectivité, parce que leurs racines s'y trouvent. C'est toute leur vie.

Merci.

• (1700)

**La vice-présidente (Mme Irene Mathysen):** Merci beaucoup.

**Une voix:** [*Note de la rédaction: inaudible*]

**La vice-présidente (Mme Irene Mathysen):** Pendant la période de questions des députés, vous pourrez dire ce que vous voulez dire. Je suis certaine que vous en aurez l'occasion.

De l'Ontario Native Women's Association, voici Dawn Harvard, s'il vous plaît.

**Mme Dawn Harvard (présidente, Conseil d'administration, Ontario Native Women's Association):** Merci beaucoup au Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes de m'avoir invitée ici aujourd'hui.

Dans nos collectivités, la violence — qu'elle soit physique, mentale, sociale, spirituelle ou sexuelle — peut causer des torts à la

personne et à la collectivité en bafouant les droits de la personne dont les autres femmes et les autres citoyens canadiens profitent librement. C'est particulièrement vrai dans le cas des femmes autochtones du Canada.

L'Association des femmes autochtones a travaillé pendant des années à soutenir et à rendre indépendantes les femmes autochtones et leur famille. Nous essayons de répondre aux besoins des femmes autochtones dans les domaines des finances, de la santé, de la justice, de l'emploi et de la formation. Toutefois, il y a un élément encore plus important auquel il faut s'attarder avant de penser à combler ces besoins. Nous nous occupons sans relâche du plus important facteur dans leur vie, à savoir la violence faite aux femmes autochtones, parce que, sans la sécurité et la liberté de pouvoir vivre une vie sans violence, nos femmes ne peuvent se concentrer sur leurs objectifs en matière, notamment, d'éducation et de carrière. Elles ne peuvent pas devenir autonomes et soutenir leur famille d'une manière positive et saine pour leurs enfants.

Malheureusement, on ne peut pas mettre fin à la violence faite aux femmes autochtones du jour au lendemain. On ne peut tout simplement pas régler les problèmes qui tourmentent les femmes autochtones sans d'abord comprendre les causes profondes de cette violence. Avant la colonisation, nos femmes étaient des membres fières et importantes de nos collectivités. Malheureusement, à mesure que les idéologies patriarcales ont été imposées en même temps que la croyance que la femme, autochtone ou non autochtone, était la propriété de son père, de son mari ou d'un homme en général, nos femmes ont été dépouillées de leur véritable pouvoir, de leur poids économique et de l'autorité qu'elles avaient dans nos collectivités. Nous souffrons encore de cet héritage. Nous avons dû lutter durant des années pour essayer d'être de nouveau capables de fonctionner et d'être des membres utiles de nos collectivités, ainsi que pour récupérer notre autorité et nos responsabilités familiales.

La vision fautive selon laquelle, de façon générale, la femme est la propriété de son mari est encore bien présente dans les lois canadiennes.

Le projet de loi C-31 a eu comme effet important de rétablir le statut d'un certain nombre de femmes autochtones, après que des femmes comme ma mère, Jeannette Corbière Lavell, et d'autres femmes fières comme elle, Yvonne Bédard et Mary Two Axe Early, se sont présentées devant les tribunaux et ont eu le courage de s'opposer à ce genre de violence faite par le gouvernement. Nous devons aussi reconnaître que le problème ne se trouve pas seulement dans nos collectivités. La violence législative envers nos femmes les met dans des positions socialement et économiquement précaires, ce qui a pour effet d'engendrer la violence dans les collectivités.

C'est grâce au travail de ces femmes que le projet de loi C-31 a vu le jour, mais il n'a pas été suffisant pour répondre aux besoins. Dans bien des collectivités, les femmes qui ont obtenu leur statut de citoyenne de deuxième classe ont en fait été la cible de persécutions, parce qu'on disait qu'elles contribuaient au surpeuplement et utilisaient les ressources déjà limitées des collectivités. Donc, les membres les plus vulnérables sont devenus la cible de persécutions dans leur propre collectivité.

La situation des femmes autochtones des collectivités éloignées du Nord est très différente de celle des femmes de Toronto ou de bon nombre de femmes ici présentes, parce que nous pouvons prendre un taxi pour nous réfugier dans une maison d'hébergement pour femmes battues, mais s'il faut prendre un avion pour quitter la collectivité, il est beaucoup plus compliqué de fuir la violence. Si les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, ainsi que nos gouvernements des Premières nations et nos collectivités ne tiennent pas compte de ces circonstances très réelles, ils n'abordent pas la situation particulière des femmes autochtones, et ils ne protègent pas les droits des femmes de vivre sans violence et dans la sécurité.

Les femmes autochtones sont victimes de diverses formes de violence. Il faut se rappeler que la pauvreté non seulement engendre la faim et des problèmes de logement, mais aussi qu'elle augmente le niveau de violence dans leur vie. Plus de 40 p. 100 des femmes autochtones vivent dans la pauvreté. Résultat: bon nombre sont obligées d'accepter de vivre dans des conditions non sécuritaires pour éviter de se retrouver dans la rue, ce qui serait encore plus dangereux, ou dans des situations dans lesquelles leur vie est menacée. Beaucoup d'entre elles se tournent vers la prostitution, où elles sont obligées de vendre leur corps aux coins des rues pour essayer de nourrir leur famille. Personne ne devrait être placée dans cette situation, mais cela les rend terriblement vulnérables, ce qui contribue aux taux extrêmement élevés de violence.

Dans le cadre de son initiative Soeurs par l'esprit, l'Association des femmes autochtones du Canada a rapporté que la population croyait qu'une femme autochtone qui se retrouve dans ces circonstances extrêmement dangereuses sans que ce soit sa faute est d'une certaine manière moins humaine. Les mères de ces femmes ont affirmé s'être fait dire par les autorités policières que la disparition d'une femme signifiait qu'il y avait une prostituée de moins dans les rues et que c'était peut-être mieux ainsi. Il s'agit d'une personne de moins qui profite de l'assistance sociale, une personne de moins qui vit aux dépens de la société. C'est le genre de réaction que nous ne pouvons tolérer.

• (1705)

Nous devons examiner et vraiment comprendre de quelle manière ces femmes se sont retrouvées dans cette situation. L'analyse comparative entre les sexes de l'Association des femmes autochtones du Canada aidera toute la population à comprendre les circonstances et les effets imprévus des lois qui discriminent malheureusement les femmes autochtones et les rendent plus vulnérables dans la société.

Plus récemment, le gouvernement du Canada a pris une bonne initiative en investissant 10 millions de dollars sur une période de deux ans pour tenter de régler le problème des femmes autochtones disparues ou assassinées. Nous avons reçu beaucoup de courriels pour nous dire à quel point il s'agissait d'une bonne nouvelle. Nous sommes très heureux de cet investissement. Malheureusement, la majeure partie de l'argent sera investie dans les systèmes de justice et dans une banque de données de la GRC sur les personnes disparues, et servira à apporter des modifications au Code criminel. Ces mesures ne régleront pas les causes de la violence faite aux femmes autochtones; elles apporteront seulement un baume temporaire à un dossier complexe.

Encore plus important, le travail qui est actuellement accompli par des organismes autochtones communautaires en subira les contre-coups, surtout dans des endroits comme à Thunder Bay et dans des collectivités où les femmes vivent. Ces organismes et ces programmes n'auront plus accès aux ressources dont ils ont besoin,

et nous fermons encore une fois les yeux sur les besoins des femmes, alors que c'est elles qui en ont le plus besoin.

L'Ontario Native Women's Association demande au gouvernement fédéral de prendre rapidement des mesures adéquates pour s'attaquer aux causes de la violence. Nous avons travaillé avec les femmes et nous avons formé dans les collectivités les intervenants de première ligne qui sont témoins de cette violence au quotidien pour élaborer un cadre stratégique en vue de mettre un frein à la violence faite aux femmes autochtones en collaboration avec les Ontario Federation of Indian Friendship Centres. Nous recommandons fortement au gouvernement de jeter un coup d'oeil à ce cadre stratégique, de le comprendre, de le mettre en oeuvre, et de prendre les mesures qui s'imposent. Nous ne vous demandons pas de réinventer la roue. C'est déjà fait. Nous devons agir.

**La vice-présidente (Mme Irene Mathysen):** Merci beaucoup, madame Harvard. Je m'excuse, mais votre temps est déjà écoulé. Cependant, je suis très intéressée par votre cadre stratégique. J'espère que nous aurons l'occasion d'en discuter.

Nous terminons avec Marlene Pierre, qui parlera au nom du Robinson Superior Treaty Women's Council.

• (1710)

**Mme Marlene Pierre (conseillère, Robinson Superior Treaty Women's Council):** Ayant comparu devant des comités permanents à maintes reprises dans le passé, je sais à quel point il est bon pour nous que vous soyez venus ici, à Thunder Bay, pour entendre ce que nous avons à dire. Cependant, je ne suis pas très heureuse de voir que nous disposons de cinq à sept minutes, en cette occasion très importante, pour raconter notre histoire de façon percutante.

Je représente 14 collectivités situées dans des réserves dans la région visée par le Traité Robinson-Superior, ainsi que sept collectivités hors des réserves sur notre territoire, qui s'étend jusqu'à Michipicoten et Collins et qui comprend des endroits très isolés.

Je vais maintenant vous parler du Programme de promotion de la femme de Condition féminine Canada. J'ai participé à l'élaboration du premier programme pour l'Association des femmes autochtones du Canada afin de dégager les éléments et les principes de cette politique. Aujourd'hui, quand on regarde ce que vous financez en ce moment, on se rend compte que c'est très loin de l'objectif: vous n'accordez qu'un financement de base à certains groupes.

Vous nous avez accordé, dans la région de Robinson-Superior, des fonds pour remplir les engagements. Maintenant, nous pouvons obtenir 25 000 \$ auprès de Patrimoine Canada. Notre demande vient d'être approuvée. La raison pour laquelle je vous raconte cela, c'est que le discours de ces femmes sera le même pendant encore 40 ans.

Lorsque la commission Berger était venue dans le Nord-Ouest de l'Ontario vers la fin des années 1960, j'avais comparu à titre de présidente de l'Ontario Native Women's Association pour parler des conséquences d'un projet de pipeline et de tout autre projet semblable qui entraînait l'arrivée massive d'hommes. Dans peu de temps, la grossesse était devenue un mode de vie pour les femmes dans ces petites collectivités. J'avais expliqué, de façon très directe, aux membres de la commission ce qui était en train d'arriver aux femmes, d'après ce que j'avais vu et entendu.

Je peux me rendre à n'importe quelle conférence, y compris celle-ci, et entendre chacune de ces femmes dire la même affaire que ce que nous disons il y a 50 et 60 ans. Pourquoi? Qu'est-ce qui manque pour que vous puissiez créer un impact important?

Selon moi, une des mesures à prendre, c'est de revoir les critères de financement de Condition féminine Canada et de réexaminer les projets que le ministère financera ou ne financera pas. Le gouvernement actuel, y compris les gouvernements libéraux précédents, avec la collaboration du NPD... Vous, les députés, ne reconnaissez pas vraiment les besoins des petites collectivités dont je parle. Pour ces femmes... On ne verra même pas une réelle participation de la part de nos femmes à l'élaboration et à la mise en oeuvre de la loi sur les droits en matière de biens matrimoniaux qui entrera en vigueur, parce qu'elles ont peur. Elles ont besoin de gens comme moi et comme ces autres femmes qui viendront les représenter sur la ligne de front pour dire: « Écoutez, ces femmes ont peur de parler. Elles n'osent pas s'exprimer dans leurs collectivités parce qu'elles risquent de se faire battre. »

Alors, nous devons faire face non seulement à ce type de violence physique, mais aussi à la violence systémique qui est constamment dirigée contre nous. Qui sont les premiers à se retrouver en prison? Nous autres. C'est ce qui nous arrive. Et j'en ai vu des cas. J'en ai été témoin. J'ai fondé cette organisation, Beendigen, dans les années 1970, et cela me dérange beaucoup que les femmes continuent de souffrir et d'être aux prises avec des ressources financières insuffisantes. C'est une honte. Tous les gens associés à ce genre de programmes — à Thunder Bay et ailleurs — devraient avoir honte.

Il y a une autre affaire qui me dérange toujours. Pourquoi n'y a-t-il qu'un seul programme dirigé par des Autochtones dans tout le Nord? Il y a peut-être quelques petits programmes ici et là, mais rien de réellement utile pour ces femmes. Elles ont besoin de refuges et de bien d'autres choses.

J'ai avec moi trois rapports. J'ai également apporté le compte rendu de l'atelier menant à la conférence de fondation du Robinson Superior Treaty Women's Council, dans lequel on rapporte exactement ce que les femmes ont dit lors de l'atelier en question. Je vous remets ces documents. Je suis sûre qu'ils finiront par se trouver sur le bureau de quelqu'un, mais la question de savoir si on va les lire ou non est une autre affaire. Mais croyez-moi: ce que je vous dis, et ce que ces rapports disent, c'est la vérité.

• (1715)

Nous, les représentantes du Robinson Superior Treaty Women's Council, ne pouvons pas compter sur quelqu'un d'autre pour raconter notre histoire. Nous devons être franches et nous défendre nous-mêmes, ce que nous avons fait durant la rencontre des grands-mères. Quelle conférence poignante! Les femmes se sont présentées en larmes. Les grands-mères étaient en train de pleurer parce que Dilico, le prétendu organisme de protection de l'enfance dirigé par des Autochtones, leur arrachait leurs enfants pour un oui ou pour un non, histoire d'obtenir des fonds pour pouvoir maintenir en poste tous ses employés non autochtones — qui représentent 70 p. 100 de son effectif — et pour nous enlever nos enfants.

Les dirigeants autochtones, dont John Beaucage, étaient présents à la conférence. Ils étaient tous là. Ils ont écouté les témoignages de ces femmes et ils ont dit: « Ah oui, nous allons vous aider. Nous allons vous aider. » Mais où étaient-ils donc? Au cours des dernières années, ils ne nous ont donné aucun signe de vie. John Beaucage est maintenant devenu le défenseur des enfants en Ontario. Or, nous n'avons toujours pas eu de ses nouvelles. Que font-ils? En fait, le rapport nous révèle qu'ils aident ces organismes de protection de l'enfance à obtenir plus de fonds pour qu'ils continuent à nous enlever nos enfants. Ils ne tiennent pas compte de ce que nous leur disons. Ils ne nous écoutent pas. Et ils font comme si nous n'existions pas.

Notre organisation ne peut plus continuer à fonctionner comme un groupe bénévole. C'est ce que nous sommes. C'est moi qui ai écrit toutes les demandes de financement en vue de ces rencontres. Je suis à la retraite, mais je suis quand même appelée à travailler parce qu'il n'y a pas de ressources pour nos femmes. Toutes ces femmes s'accordent pour dire que les mesures doivent venir des collectivités. Les femmes elles-mêmes doivent rassembler les outils, les intégrer, puis tenir des discussions au sein de la collectivité sur ce dont elles ont besoin. C'est ce que nous avons fait. Cette information se trouve ici. C'est le fruit de ce que nous appelons la table ronde de cuisine. Nous avons visité chacune de ces collectivités et nous avons écouté les femmes, et elles nous ont dit ce dont elles avaient besoin. Nous avons diffusé cette information au moyen de nos ressources, évidemment, limitées.

Enfin, je sais que vous envisagez de revitaliser les collectivités et de faire ce qui s'impose, mais je vous prie d'inclure dans vos critères de financement les groupes régionaux, comme les groupes de femmes de la nation Nishnawbe Aski et notre organisation — et non seulement l'ONWA et l'AFAC parce que ces associations s'occupent de questions générales et elles n'ont presque aucune présence sur notre territoire. Nous avons une présence sur notre territoire. Nous faisons le travail dans nos collectivités. N'importe qui ne peut pas se pointer et dire... Je ne peux même pas aller à Geraldton et dire: « Voici ce que vous devez faire. » Non. Ces femmes — et nous avons entendu leurs témoignages — nous ont expliqué ce dont elles avaient besoin. Nous devons les aider à élaborer des plans d'action qui aboutissent aux résultats cruciaux qu'elles cherchent à obtenir.

Merci.

**La vice-présidente (Mme Irene Mathysen):** Merci beaucoup, Marlene.

Je sais que le comité est heureux d'obtenir les renseignements auxquels vous faites allusion, et nous ne manquerons pas de ramener avec nous les rapports. Je sais que le comité aura beaucoup de questions à vous poser — à vous et à tous les autres témoins. Mais sachez que le comité est déterminé à rendre visite au plus grand nombre possible de collectivités. Malgré notre financement limité, nous sommes résolu à le faire.

Nous avons commencé notre tournée à la fin du printemps. Nous avons été dans l'Ouest canadien, à Iqaluit, à Labrador City et dans les Maritimes. Nous sommes maintenant déterminés à parler avec le plus grand nombre possible de femmes et de groupes, parce que nous savons que vous, les collectivités, avez les vraies solutions, et nous vous sommes très reconnaissants d'avoir accepté de venir nous parler.

Sans plus tarder, nous allons commencer par Mme Simson du Parti libéral, pour sept minutes.

**Mme Michelle Simson (Scarborough-Sud-Ouest, Lib.):** Merci, madame la présidente.

J'aimerais, moi aussi, remercier tous les témoins qui ont accepté de comparaître devant nous.

J'aimerais enchaîner sur ce que notre présidente a dit relativement aux limites de temps qui nous ont été imposées. Cette étude revêt une grande importance pour le Comité de la condition féminine, et la réalité, c'est que... Pour revenir à ce que disait M. Bourret concernant la sensibilisation des Canadiens, je crois qu'il faut commencer par nos propres représentants gouvernementaux. Par là, je n'entends pas seulement les conservateurs, mais tous les députés. Parce qu'en réalité, pour venir à bout de ce problème... C'est quelque chose que nous tenions à faire et, au nom de mon parti, j'aimerais vous présenter mes sincères excuses pour les cinq à sept minutes qui vous ont été accordées, parce que ce n'est pas suffisant pour aborder cet énorme enjeu.

À mon avis, nous avons besoin de sensibilisation. Pour accomplir cette tâche... On nous a même refusé le financement nécessaire pour la tournée, mais nous avons jugé important de ne pas tenir des séances par téléconférence. Nous nous sommes dit qu'il était important d'être sur le terrain: nous devons voir et entendre en personne. De plus, il nous est beaucoup plus facile de nous rendre ici qu'il ne l'est pour un grand nombre de personnes... Pour ma part, je tenais particulièrement à parler aux femmes, et non seulement aux groupes qui les représentent. Cet aspect m'intéressait au plus haut point, parce que c'est ainsi que nous apprenons

Cela dit, monsieur Bourret, en ce qui concerne vos observations sur l'idée de sensibiliser les Canadiens, je suis tout à fait d'accord avec vous. À votre avis, quelle forme devrait prendre cette sensibilisation?

Nous devons savoir ce qui est arrivé dans le passé. Je félicite le gouvernement conservateur pour les excuses qu'il a récemment présentées; c'était très touchant. Mais nous devons poursuivre sur cette lancée pour changer la situation et joindre l'acte à la parole. Nous parlons de cette question depuis des décennies. Alors, pourriez-vous me donner une idée de ce que vous considérez être un bon point de départ pour sensibiliser le reste d'entre nous?

• (1720)

**M. Ron Bourret:** Oui. J'ai eu la chance de travailler pour le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et maintenant l'administration municipale, et je dois féliciter le gouvernement provincial. Quand je travaillais pour les services correctionnels provinciaux dans le Nord, à Fort Hope et à Lansdowne, et dans bon nombre des endroits dont il est question, les employés des services correctionnels étaient tous tenus de suivre des cours de sensibilisation à la culture autochtone pour éliminer le racisme.

Maintenant que je travaille pour la ville, je trouve incroyable d'être entouré de collègues qui, quoique bien instruits, continuent de tenir des propos désobligeants à l'égard des Autochtones. Je suis consterné de voir qu'ils ignorent qu'une mère seule vivant dans un sous-sol infiltré d'eau ne portera pas plainte, du seul fait qu'elle est une femme autochtone. Nous avons adopté la même approche pour les juges provinciaux. Nous leur avons fourni une formation pour qu'ils comprennent qu'une personne qui comparait devant eux et qui est accusée... Peut-être que la jeune fille qui est devant eux et qui est en train de rire agit ainsi parce qu'elle a peur et que c'est probablement sa façon de s'exprimer.

Alors, pour répondre brièvement à votre question, nous devons commencer dans les salles de cours, auprès des élèves de quatrième et cinquième années — ou même plus jeunes —, pour leur faire savoir que nous partageons notre pays avec ces peuples. Il faut commencer à un jeune âge. Je suis un ardent défenseur de cette idée. D'ailleurs, la Ville de Thunder Bay a embauché une agente de liaison

avec les Autochtones, Anna Gibbon, qui travaille déjà très fort pour faire passer le message à tout le monde.

Ce que nous devons changer, c'est notre mauvaise attitude.

**Mme Michelle Simson:** Je vais lancer la question à qui veut bien y répondre, mais je vous prie d'être brefs parce que j'aimerais obtenir le plus de réponses possibles.

Encore une fois, vous avez soulevé un point qui met tient à coeur. Je crois que l'époque où les paliers de gouvernement travaillaient en vase clos devrait être révolue. C'est, selon moi, un énorme obstacle. Il y a toujours lieu d'accroître le financement, mais les sources de financement sont si nombreuses... on doit déterminer si telle ou telle question relève du fédéral ou du provincial. Je comprends qu'il est délicat d'empiéter sur la compétence d'un autre palier, mais il doit bien y avoir un moyen pour nous de travailler de manière intégrée, parce que tous les ordres de gouvernement sont touchés.

Autrement dit, tous les intervenants devraient être présents à la table, y compris les dirigeants autochtones. D'après vous, si nous pouvions changer notre approche et travailler de manière intégrée, obtiendrions-nous des résultats positifs?

Qui aimerait commencer?

• (1725)

**Mme Christine Simard:** Oui, c'est nécessaire. Travailler en vase clos, c'est vraiment nul. Dans la nation Nishnawbe Aski, nous avons entrepris un important projet de développement des femmes dans le cadre duquel nous avons quatre différents bailleurs de fonds pour faire ce qui s'imposait. Nous avons atteint nos objectifs et tout le reste. Cependant, la rédaction du rapport et les déplacements dans les collectivités, puis la présentation des conclusions au conseil des femmes, aux chefs et à l'assemblée — c'était complètement fou. Je passais la plupart de mon temps à m'occuper des formalités administratives, au lieu de travailler avec les femmes dans les collectivités. Alors, tous les paliers de gouvernement doivent conjuguer leurs efforts et travailler ensemble.

**Mme Michelle Simson:** Dawn?

**Mme Dawn Harvard:** Lors des consultations en Ontario sur le principe de Jordan, selon lequel les besoins des enfants priment avant tout, nous avons proposé entre autres de remettre à plus tard les querelles de compétences pour d'abord s'assurer que les besoins sont comblés immédiatement et que personne ne reste là à attendre que le gouvernement décide qui va assumer la responsabilité. Il faut mettre en place un principe de ce genre dans ces situations pour lutter contre la violence faite aux femmes autochtones et offrir des services aux femmes autochtones. Arrêtons donc de nous battre sur les questions de compétences et veillons à ce que les besoins des femmes soient comblés immédiatement; nous pouvons discuter des questions après coup. Le modèle existe déjà. C'est quelque chose que nous pouvons certes envisager comme première étape.

**Mme Michelle Simson:** Merci. Je l'apprécie vraiment.

**La vice-présidente (Mme Irene Mathysen):** Merci.

Madame Demers, pour sept minutes.

[Français]

**Mme Nicole Demers (Laval, BQ):** Merci beaucoup, madame la présidente.

Je remercie les témoins de leur présence aujourd'hui. Je suis très touchée par leurs témoignages.

Marlene, je suis fâchée, moi aussi. Je suis d'ailleurs très contente que vous soyez fâchée. J'aime quand les femmes se fâchent, car c'est à partir de ce moment que les choses commencent à bouger. Il est important que des femmes se fâchent dans les communautés.

Nous sommes ici aujourd'hui parce que quelques-unes d'entre nous se sont fâchées. En effet, les choses ne bougeaient pas, à Condition féminine Canada, en ce qui a trait aux femmes autochtones. Nous avons décidé qu'il fallait que ça change. Cela ne bougeait pas en ce qui concerne les femmes disparues ou tuées, ni en ce qui concerne les programmes. Malgré tout ce qui se passait, rien ne bougeait.

Nous avons voulu voir, sur le terrain, comment nous pourrions, nous et nous, faire en sorte que les choses changent. Comme toujours, à nous seuls, nous ne pouvons pas changer les choses. Les solutions ne peuvent pas venir de nous. Quand nous décidons de mettre en oeuvre certaines solutions, ce ne sont pas les bonnes. Prenons l'exemple de la loi sur les droits matrimoniaux, le projet de loi C-31. Si les solutions viennent de nous, ce ne sont pas les bonnes, parce que nos solutions sont des solutions de Blancs. Ce ne sont pas les solutions des communautés autochtones. Il s'agit encore une fois, comme à l'époque de la colonisation, d'hommes blancs et de femmes blanches qui pensent comme des hommes blancs et des femmes blanches. Or, ce n'est pas ce que l'on veut faire. Pour une fois, on veut vous donner la possibilité de nous faire des suggestions, de nous donner des idées. C'est à vous de nous dire comment nous pouvons vous aider. C'est la seule façon de faire.

On doit retourner à Ottawa et tenter de convaincre nos collègues, tant ceux de nos partis respectifs que ceux du gouvernement, que ce que vous dites est ce qui doit être fait. On doit être forts de ce que vous nous dites. Jusqu'à maintenant, toutes les personnes que nous avons rencontrées nous ont proposé des solutions, comme le programme l'm A Kind Man. Ce programme fonctionne. On doit consacrer des fonds à de tels programmes, c'est-à-dire des programmes holistiques, pour guérir l'ensemble de la famille, soit l'auteur de mauvais traitements aussi bien que les victimes, lesquelles peuvent être les enfants. C'est ce que l'on veut entendre, s'il vous plaît.

• (1730)

[Traduction]

**Mme Marlene Pierre:** Merci. Merci beaucoup de comprendre ce que nous avons tenté de transmettre.

Je crois que lorsqu'il s'agit du gouvernement de l'époque, nous devons regarder la réalité politique.

Certains pensent que nous sommes des Canadiens ordinaires, mais ce n'est pas le cas. Nous écoutons attentivement ce qui se passe au gouvernement et nous choisissons le meilleur moment pour intervenir auprès de lui. Si le gouvernement fédéral change et si seulement un ou deux partisans de la cause ne sont plus présents, ce n'est clairement pas le bon moment d'intervenir auprès du gouvernement lorsqu'on veut renouveler et approfondir ses idées et obtenir plus de soutien. Nous avons très bien appris qu'il faut également changer la bureaucratie. Les fonctionnaires doivent être persuadés que nous sommes importants aussi, et pas seulement leurs emplois très bien rémunérés.

Je sais que vous recueillez des renseignements très pertinents. Je ne peux rien dire de plus au sujet de ce qui se passe là-bas, dans la rue et derrière les portes closes. Toutefois, ma réalité, c'est de me demander comment je peux aider les femmes à trouver ensemble des idées pour pouvoir effectuer le travail dans leur collectivité? C'est la seule façon de procéder qui fonctionnera. Puisque j'ai presque 40 ans

d'expérience politique dans la défense d'une cause et dans bien d'autres domaines, je sais que c'est la seule solution. Vous pouvez parler à toute sorte de gens — il faut le faire —, mais pour que vos politiques soient fructueuses, vous avez besoin de nous.

Nous ne pouvons pas toujours compter sur nos propres dirigeants. Ils ne nous donnent pas accès à l'information. Je suis chanceuse d'être ici. C'est avant-hier que j'ai appris la tenue de la présente séance. Nous n'avons donc même pas accès à l'information et ainsi de suite.

Pour un petit groupe du Nord de l'Ontario, il est très important de savoir ce qui se passe, si nous avons besoin de gens qui vont travailler pour cela. Je ne peux pas le faire bénévolement comme les autres femmes. Nous avons besoin de ressources. Et je vais continuer à insister là-dessus, peu importe où j'irai, car sinon, nous ne serons pas capables de dire ce qui ne fonctionne pas dans la Loi sur les biens matrimoniaux, ce qui ne fonctionne pas, et de quelle façon nous pouvons collaborer avec les chefs pour réaliser de bonnes choses pour nos familles.

Je suis contente de ce qui se passe aujourd'hui. Je sais que la situation peut changer dans quelques mois — qui sait? Cependant, j'aimerais que ce dont nous discutons ici aujourd'hui, tout le monde ensemble, soit mis de l'avant et se concrétise. Quelles sont les probabilités qu'il en soit ainsi?

Merci, madame la présidente.

**La vice-présidente (Mme Irene Mathysen):** Merci.

Monsieur Rickford, allez-y s'il vous plaît. Vous disposez de sept minutes.

**M. Greg Rickford (Kenora, PCC):** Merci, madame la présidente, et merci à mes collègues.

Je remercie les témoins de leur témoignage aujourd'hui.

Avant de commencer, je veux tout d'abord dire très brièvement que j'ai eu l'occasion d'interagir dans une certaine mesure avec certains témoins ici présents, et que, seulement à titre d'information pour mes collègues, nous avons parmi nous Christine, une membre de la Première nation du lac Seul; nous reconnaissons être sur le territoire de cette nation, ici à Sioux Lookout.

Dawn, je suis sensible à ce que vous dites concernant les difficultés uniques auxquelles les collectivités isolées font face. Madame Pierre, je veux dire très brièvement que pendant presque huit ans, j'ai travaillé comme infirmier dans des collectivités des Premières nations isolées partout au Canada. J'ai passé six de ces années dans plus de 20 collectivités de la circonscription de Kenora. Je peux vous assurer que je connais très bien les problèmes structurels, les facteurs déterminants de ces événements malheureux, mais également les tout récents documents et les initiatives de deux ou trois gouvernements; comme Mme Simson l'a mentionné, et vous, madame Pierre, la question va au-delà des allégeances politiques. Comme pour un certain nombre d'autres grands dossiers sur les Premières nations, dont celui des pensionnats indiens, pour lequel j'ai agi à titre d'avocat adjoint et j'ai représenté plus de 900 personnes de la circonscription de Kenora — il était grand temps de régler ce dossier, peu importe qui a présenté les excuses.

Cela étant dit, je pense comme vous que sept minutes ne pourront jamais suffire. Il n'y a pas que vous qui êtes de cet avis. Nos collègues l'ont dit. Je vais tenter de commencer par des questions complexes et je vais peut-être parler d'enjeux problématiques dans un instant.

Monsieur Barrett, vous et Mme Pierre avez parlé du besoin d'écouter. J'ai examiné minutieusement les documents, certainement en ce qui concerne les recommandations des Soeurs par l'esprit, et plus précisément ce que leurs histoires nous révèlent dans *Les voix de nos soeurs par l'esprit*. Peut-être qu'au cours de la deuxième série de questions je vais parler de leur démarche à deux volets et vous demander votre opinion à ce sujet.

Je vais seulement vous demander, à vous deux, de me dire très brièvement en quoi consisterait cette écoute selon vous, au-delà de ce qui se fait déjà, par exemple, dans les recommandations des Soeurs par l'esprit qui viennent de ces sources documentaires?

• (1735)

**M. Rob Barrett:** Merci.

Encore une fois, je vais passer très rapidement là-dessus, car je pense qu'il est beaucoup plus important d'entendre le point de vue des femmes à ma gauche que le mien.

D'après mon expérience, il ne s'agit que d'avoir tout d'abord l'esprit ouvert et d'être à l'écoute. Bien que chaque personne et chaque parcours soient uniques, il y a beaucoup de similarités. Les histoires que j'entends sont tout à fait déchirantes. De même, pendant que nous préparions notre exposé, nous sommes passés par toute une gamme d'émotions, de la tristesse totale à la colère et à l'indignation, en passant par la honte de faire partie de cette société. Cependant, je ne suis pas à leur place. Le rôle de notre centre est d'accompagner les gens dans leur parcours, et...

**M. Greg Rickford:** Je vous remercie, monsieur Barrett. Je veux que vous compreniez qu'à mon avis, nous en sommes au point où nous savons que toutes les voix seront importantes dans ce dossier. On ne peut pas parler de l'éducation des Blancs d'un point de vue structurel dans notre système d'éducation et nos pénitenciers sans dire que toutes les voix doivent être entendues dans une certaine mesure. Dawn est peut-être un peu aux prises avec cette idée, on le comprend.

Avant que vous preniez la parole, je veux souligner, et vous pourrez peut-être vous appuyer là-dessus, ce que Mme Jurivee a dit tout à l'heure à propos de deux questions importantes: l'écart de financement entre les maisons de refuge pour femmes battues d'AINC et celles des provinces, et je crois que nous nous sommes rendu compte de cette réalité à Sioux Lookout, et des exigences énormes auxquelles cette maison de refuge fait face pour un secteur que la province n'a simplement pas pu reconnaître. Je ne tente pas de me soustraire de quoi que ce soit en tant que représentant du gouvernement fédéral actuel, comme Mme Pierre nous a appelés tout à l'heure, mais c'est une question importante.

Madame Pierre, dans votre exposé, vous avez dit qu'il semble y avoir beaucoup d'endroits où les gens peuvent aller. C'est quelque peu acerbe. On ne cesse de répéter en quelque sorte: « Faites une demande dans ce programme ou dans celui-ci. » Il existe une panoplie de programmes provinciaux et fédéraux. L'initiative en matière de violence familiale que nous avons présentée constitue une tentative de coordonner ces approches, mais je crains que nous omettions des organismes qui n'ont pas accès à ce financement.

Allez-y, madame Pierre.

**Mme Marlene Pierre:** Il n'y a pas seulement des organismes comme le nôtre, mais ce sont dans les petites collectivités que cela se passe. Je pense à Marathon, à Longlac et à Geraldton. Elles ont toutes une forte population. Il se passe tellement de choses sur le plan de l'infrastructure. On doit revitaliser les villes à cause de la situation économique. Tous ces facteurs ont des répercussions sur les

renseignements que les gens obtiennent, sur ce qui leur est accessible, ou même sur leur façon de s'organiser. De plus, la plupart d'entre eux s'organisent pour trouver un emploi ou pour se relocaliser.

Il y a donc toutes ces villes monoindustrielles qui ne sont plus des villes monoindustrielles, car il n'y a rien là-bas. Je n'aime pas généraliser, mais je suis sûre qu'à l'heure actuelle, la violence connaît une recrudescence. À un moment donné, la violence familiale était en baisse, mais elle est maintenant en hausse. Il y a les emplois. Il y a tous les divers organismes là-bas. Mais, encore une fois, le gradualisme du fédéral et du provincial... Leur démarche consiste à examiner une collectivité pour déterminer ses besoins globaux — vous avez probablement déjà entendu cette expression à maintes reprises. Nous l'avons entendue...

**Une voix:** Collaboration.

**Mme Marlene Pierre:** Oui, exactement. Disons seulement que nous ne devons pas nous contenter de dire que nous allons collaborer. Nous devons collaborer. C'est aussi simple que cela. Et il importe peu que je vous aime ou non. Qu'il s'agisse de ce gouvernement ou d'un autre, ou de tout autre palier de gouvernement, ce n'est pas important. Nous devons pouvoir vous dire, collectivement, ce qui se passe et ce dont nous avons besoin.

Je crois que je peux m'arrêter ici.

• (1740)

**La vice-présidente (Mme Irene Mathysen):** Merci beaucoup. Nous avons dépassé les sept minutes.

Madame Pierre, j'ai quelques questions à vous poser. Vous avez évoqué un certain nombre de sujets, et on en revient toujours à la question du financement. Nous étions très préoccupés, profondément préoccupés par les changements que Condition féminine Canada a apportés au mode de financement en 2006 et par la détérioration, ou ce que nous considérons comme de la détérioration, du soutien, et d'un soutien adéquat.

Ma question, pour l'essentiel, porte sur le fait que nous entendons constamment dire qu'il doit y avoir un financement de base et, également, que le problème de la situation actuelle, c'est que la collectivité aura des besoins, des besoins criants. Toutefois, ce message ne correspond pas tout à fait à la description que l'on trouve sur le site Web ou au programme qui pourrait être offert. On s'évertue donc à faire passer un chameau par le chas d'une aiguille. Et dans les efforts qui s'ensuivent, il y a également le fait qu'on passe beaucoup de temps à élaborer des propositions qui doivent être reformulées 12 ou 18 mois plus tard, et on n'accomplit pas le travail qui devrait être fait.

J'aimerais certainement entendre le point de vue de chacun d'entre vous. Est-ce une évaluation juste? Est-ce la réalité à laquelle la collectivité doit faire face?

**Mme Marlene Pierre:** Tout à fait. Rendre ces renseignements accessibles à la collectivité est un autre gros problème.

Dans notre cas, nous avons su que Patrimoine canadien allait... Le ministère a fait son annonce. Nous devons avoir la proposition en décembre, ou nous devons y travailler en décembre et la soumettre d'ici février. Nous sommes en janvier. Nous venons de recevoir l'approbation en décembre. Pourquoi autant de temps s'écoule entre le début et la fin du processus? Nous avons encore beaucoup de travail à faire pour nous organiser afin de tenir ce forum du leadership pour les femmes autochtones sur notre territoire.

Les critères ne sont pas réels.

**La vice-présidente (Mme Irene Mathysen):** Vous traitez de dossiers qui sont très réels et très importants. Merci.

Je veux passer à la nation Nishnawbe Aski. Madame Simard, je crois que c'est vous qui parliez du traitement et du fait que — non, c'était la chef Crane, en fait — les femmes ne peuvent pas se faire traiter si elles ont un casier judiciaire. Il me semble que c'est très étrange. Ce sont en fait ces femmes qui ont besoin de traitement. D'où vient cette politique? Qu'est-ce qui l'explique?

**Chef Lorraine Crane:** J'aimerais pouvoir répondre à la question. Je sais que c'est ce qui se produit. J'ai entendu dire que c'est l'un des critères auxquels elles doivent répondre. Si l'on a une cause en instance devant les tribunaux, on n'est pas accepté. Je ne crois pas inventer ce que j'avance. Je sais que c'est ce que j'ai entendu.

• (1745)

**La vice-présidente (Mme Irene Mathysen):** Ces propos ne diffèrent pas de ce que nous avons entendu à un certain nombre d'endroits, que les femmes ne peuvent pas entrer dans une maison de refuge pour femmes battues si elles sont en état d'ébriété...

**Chef Lorraine Crane:** Ai-je parlé de maison de refuge pour femmes battues? Ce n'est pas ce que je voulais dire.

**La vice-présidente (Mme Irene Mathysen):** Non, non, je comprends. Il s'agit seulement du même type de politique irrationnelle en quelque sorte. On refuse des gens dans le besoin en se fondant sur ce qui me semble être des règles plutôt arbitraires à certains égards.

J'ai une autre question qui concerne vos services de police. Nishnawbe Aski a sa propre force policière, et l'une des choses que nous avons entendues au cours de notre étude, c'est que pour bon nombre de femmes autochtones, les services sociaux et les services de police ne sont pas très utiles. En fait, ils ont très souvent des préjugés et ils briment davantage les femmes et les familles qu'ils sont censés aider.

En ce qui a trait à la situation dans la région de Thunder Bay, je me demande dans quelle mesure votre approche envers votre propre service de police aide les gens.

**Mme Christine Simard:** Je vais parler avant le chef Crane.

D'abord, le service de police de Nishnawbe Aski n'est qu'un service de police. Il est composé d'agents de la paix. Ce n'est pas une force policière désignée en tant que telle. Ensuite, sa collectivité, la Première nation de Slate Falls, compte environ 260 membres sur la réserve et 2 policiers travaillent à temps plein, 24 heures par jour. Ils tentent de travailler par quarts. Pendant ce temps, dans la ville d'Upsala, il peut y avoir trois ou quatre agents de la Police provinciale de l'Ontario qui assurent les services pour une centaine de résidents.

Lorsqu'on regarde la disparité entre la population et les services de police, et le sous-financement du Service de police de Nishnawbe-Aski... les agents sont débordés. Ils sont incapables de participer à la vie dans la collectivité et de faire leur travail vraiment consciencieusement. De plus, le taux d'épuisement professionnel est élevé chez nos policiers.

**La vice-présidente (Mme Irene Mathysen):** Ma dernière question s'adresse aux représentants du Catholic Family Development Centre. Vous avez parlé du taux d'incarcération qui s'élève à 200 femmes autochtones par année. Vous rencontrez 200 femmes, et certaines de ses rencontres sont mandatées par le système judiciaire. Je me pose des questions au sujet de l'incarcération de ces femmes. Vous avez mentionné qu'elles avaient été maltraitées, battues, avilies et qu'elles vivaient de terribles situations.

Leur incarcération est-elle la solution au problème? À l'heure actuelle, nous vivons dans un pays où l'on s'emploie à construire un plus grand nombre de prisons et à financer un plus grand nombre de cellules. Est-ce la direction que nous devrions prendre?

**M. Rob Barrett:** Absolument pas. Nous procédons tous simplement à l'envers. Cet argent devrait servir à tendre la main à ces femmes et à leur accorder une seconde chance. D'après ce que nous avons entendu, ou plutôt ce que j'ai entendu, chaque fois que ces femmes font un pas en avant, on leur coupe l'herbe sous les pieds encore et encore.

Nous les voyons derrière les barreaux, et nous entendons les mêmes histoires, qu'elles viennent de collectivités éloignées, de Thunder Bay ou du Sud de l'Ontario. Elles ont été violentées et battues à répétition et, à un certain point, quelques-unes d'entre elles sont même accusées de violence conjugale, parce qu'elles en ont eu par-dessus la tête d'être traitées ainsi. Personnellement, j'en ai par-dessus la tête, alors je peux imaginer ce qu'elles ressentent.

**La vice-présidente (Mme Irene Mathysen):** Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à notre série d'interventions de cinq minutes. Avec la permission du comité, je pense que le chef Crane aimerait placer un mot.

**Chef Lorraine Crane:** Je suis désolé. Vous m'avez devancé. Je voulais ajouter quelques observations à ce que Christine disait à propos du NAPS. Êtes-vous d'accord?

**La vice-présidente (Mme Irene Mathysen):** Eh bien, peut-être qu'un membre du comité pourrait poser cette question.

Madame Simson, vous pourriez peut-être le faire pendant vos cinq minutes.

**Mme Michelle Simson:** Eh bien, ce n'est pas une question. C'est une requête.

Veuillez poursuivre.

**Chef Lorraine Crane:** Merci.

Je vais vous donner un exemple des situations auxquelles nous faisons face dans nos collectivités. Pendant les fêtes de Noël, les agents étaient censés assurer le service 24 heures par jour et 7 jours par semaine. Notre agent est parti sans nous avertir. Je devais m'occuper de deux cas de violence familiale, et j'étais hors de moi. Je ne savais pas quoi faire. Il a fallu que j'appelle le bureau principal à Kenora. C'est tout ce que je pouvais faire pour obtenir de l'aide, et ces gens sont à deux heures et demie de route. C'est de violence familiale dont il est question, et c'est le genre de problème que nous occasionne le NAPS. Ils nous disent qu'ils assurent le service 24 heures par jour et 7 jours par semaine, mais souvent un incident survient, et il n'y a pas d'agent.

Je tenais à ajouter cela. Merci.

• (1750)

**La vice-présidente (Mme Irene Mathysen):** C'est une importante addition. Merci.

Madame Simson, allez-y.

**Mme Michelle Simson:** Au cours de nos déplacements, nous avons entendu d'autres témoignages. Vous avez effleuré, Marlene, la question de ces femmes qui sont victimisées et qui vivent dans une extrême pauvreté.

En outre, nous entendons toujours des histoires d'enfants retirés de leur foyer. Considérez-vous cela comme une nouvelle et plutôt étrange incarnation du système des pensionnats indiens, de sorte que dans 25 ou 30 ans, le gouvernement du moment devra présenter de nouveau des excuses, et que si, d'une manière ou d'une autre, nous ne changeons pas notre façon d'envisager ce problème et de financer ce dossier, nous n'arriverons à rien? Cet énoncé serait-il juste? Quelqu'un aimerait-il formuler des observations à ce sujet?

**Mme Dawn Harvard:** En fait, lorsque vous lirez notre exposé en entier, vous constaterez des observations ont déjà été formulées à ce sujet. Les statistiques révèlent qu'un plus grand nombre d'enfants sont maintenant pris en charge par la société d'aide à l'enfance qu'il y avait dans les pensionnats indiens. Alors, il ne fait pas de doute que dans 20 ou 30 ans, des excuses devront être présentées. C'est l'une des raisons pour lesquelles, en Ontario, les femmes autochtones s'inquiètent d'envoyer leurs enfants à la maternelle à temps plein. La société d'aide à l'enfance communique souvent avec le système scolaire, et elles craignent que leurs enfants soient signalés à celle-ci, parce qu'ils arrivent à l'école sans un dîner et un manteau adéquat.

Ce n'est pas comme si les mères portaient des manteaux de fourrure et mangeaient des filets mignons à la maison. Lorsque deux semaines par mois, vous n'avez pas assez d'aliments pour nourrir votre famille, vous n'envoyez pas votre enfant à l'école avec un dîner. Si, pour résoudre le problème, on déchire cette famille et arrache ces enfants à leur mère, parce qu'elle n'avait pas l'argent nécessaire pour leur fournir un dîner, on raisonne complètement à l'envers.

Non seulement cela victimise davantage les femmes, mais c'est infliger de mauvais traitements les enfants. Dans 30 ans, lorsque les Autochtones peupleront davantage les systèmes carcéraux en raison de cette injustice, parce que leur famille a été détruite de cette façon alors qu'ils étaient si jeunes, pour la seule et unique raison qu'elle n'avait pas les moyens de leur fournir un repas convenable pour dîner, nous serons tous tenus responsables de cet état de choses.

**Mme Michelle Simson:** Donc, avis aux gouvernements, si nous rompons pas notre propre cycle ridicule, nous n'avons aucun espoir de briser le cycle des circonstances des Premières nations et des femmes autochtones. Serait-il juste de dire cela?

**Mme Marlene Pierre:** Je veux aborder votre question sous un autre angle.

Ayant imaginé que l'autonomie politique des Indiens allait résoudre tous nos problèmes, j'entends encore des membres des collectivités dire qu'ils craignent même d'envisager l'idée que nous puissions nous gouverner nous-mêmes. Parce que nos 14 chefs — peut-être pas la totalité d'entre eux — ne veulent pas envisager l'idée que, par exemple, c'est nous qui avons dit que nous pourrions éliminer beaucoup de problèmes en transférant à notre communauté la responsabilité de garder nos enfants, nos enfants sont toujours dans les griffes d'organisations comme Dilico.

Pourquoi avons-nous besoin d'une énorme infrastructure dont le fonctionnement nécessite beaucoup d'argent? Nous devrions plutôt accorder ces fonds aux collectivités, afin que nous quatre puissions décider comment nous voulons prendre soin de nos enfants.

Que pensez-vous des adoptions selon les coutumes indiennes? Qu'en est-il de toutes ces traditions que nous avons apprises auprès de notre peuple, selon notre ancien mode de vie? Nous ne comptons pas sur vous tous pour prendre soin de nos enfants? Nous prenions soin de nous-mêmes, et nous avions notre propre façon de le faire? Pourquoi ne pouvons-nous pas le faire de nouveau? Si vous réunissez quatre ou cinq femmes et vous leur demandez d'en

discuter, vous allez provoquer une réaction dans la collectivité et, à mon avis, c'est ainsi que notre organisation voit les choses. Nous voulons leur retirer toutes ces responsabilités et les confier à nos propres membres. Dans un cadre d'autonomie gouvernementale, nous devrions être en mesure de réaliser cela, n'est-ce pas?

• (1755)

**La vice-présidente (Mme Irene Mathyssen):** Merci. Je vous ai effectivement accordé quelques minutes supplémentaires.

Nous passons maintenant à M. Rickford qui dispose de cinq minutes

**M. Greg Rickford:** Merci, madame la présidente.

Si j'utilise un chronomètre, ce n'est pas parce que je me méfie de votre horloge. Je m'en sers pour contrôler le flot de mes propres questions et des réponses qu'on leur donne. Je vous demande donc pardon si j'ai l'air de vous interrompre.

Je tiens particulièrement à donner suite aux questions que j'ai posées plus tôt, et je vais demander à quelques-uns d'entre vous de répondre à des questions du même ordre. J'ai mentionné que la recommandation formulée par l'initiative Soeurs par l'esprit découlait de deux sources documentaires. L'une d'elles, en particulier, est les leçons que nous pouvons tirer de vos histoires, et il était recommandé, en l'occurrence, que nous adoptions une approche à deux volets, une approche anticipée ou préventive qui accroîtrait la sécurité et réduirait la vulnérabilité et une approche axée sur les besoins des familles et des collectivités. Je vais m'efforcer d'aborder la question des besoins des familles et des collectivités. Plus précisément, je parlerai peut-être à Ron de son travail dans le domaine des services correctionnels pour obtenir certaines recommandations concernant les auteurs de ces actes de violence.

Je m'adresserai à vous, Christine, puis j'essaierai de consulter Dawn également. Malheureusement, nous n'avons pas entendu de représentantes du Sunset Women's Aboriginal Circle de Sioux Lookout qui, à l'heure actuelle, mène un projet visant à habiliter les femmes en favorisant leur développement économique et social. Mon amie Millie offre un excellent programme à Dryden. J'ai fait une annonce là-bas il n'y a pas très longtemps. Les responsables du programme envisagent de faire participer les femmes métisses à la gouvernance, et j'ai parlé de ce projet un peu plus tôt au cours de la séance du comité menée Sioux Lookout.

Je vais donc m'adresser à vous, puis à Dawn afin de discuter de projets et de programmes précis — et peut-être de la nécessité d'utiliser des points de référence, s'ils existent déjà — qui se penchent sur les processus sociaux, les processus économiques et, surtout, les processus ayant trait à la gouvernance et à l'autodétermination.

Je vais m'arrêter ici. Il nous reste trois minutes et 12 secondes.

**Mme Christine Simard:** Le conseil des femmes de la nation nishnawbe-aski a entrepris un important projet de développement des femmes de cette première nation. Nous nous sommes rendus dans les collectivités, et nous avons offert des ateliers sur la capacité personnelle et sur le développement des qualités de chef. Les ateliers sur la capacité personnelle visaient à habiliter les femmes, à améliorer leur estime personnelle, à leur redonner confiance en elles-mêmes, à les aider à se redresser, à leur faire connaître leurs droits, à les faire parler de la violence et des pensionnats indiens, et à commencer de développer leurs qualités de chef, afin qu'elles soient en mesure de se porter candidates au poste de chef ou à des postes au sein du conseil, ou de postuler pour des emplois au bureau du conseil de bande, et de faire des choses de ce genre.

Notre financement a pris fin. Nous sommes maintenant en train d'évaluer la situation mais, parce qu'il s'agissait d'un projet pilote, il a engendré un très grand nombre de recommandations diverses. Cependant, le gouvernement a la réputation de financer des projets pilotes, mais de ne pas suivre ses recommandations ensuite.

**M. Greg Rickford:** Pourriez-vous vous assurer de faire parvenir une copie de ces recommandations au comité? Merci.

**Mme Christine Simard:** Bien sûr.

Oui, notre projet de développement était vraiment important.

**M. Greg Rickford:** Quels sont certains des obstacles et certaines des lacunes? Soyez très brève, s'il vous plaît.

**Mme Christine Simard:** L'éloignement et le coût élevé des déplacements.

Je ne parle pas oji-cri ou cri. Certains de mes animateurs parlent cette langue et nous ont donné un coup de main. La question linguistique est très problématique. En ce qui concerne les mesures législatives, comme celles ayant trait aux biens immobiliers matrimoniaux, bon nombre de femmes de la collectivité, les aînées, ne se doutent pas de ce qui s'en vient. La langue, l'éloignement et la question du logement...

**M. Greg Rickford:** Nous comprenons cela.

La question de la gouvernance et des processus sociaux et économiques a déjà été soulevée mais, dans mon intérêt, je vais m'adresser à vous, Dawn, et entendre ce que vous avez à dire en tant que représentante d'une organisation nationale.

**Mme Dawn Harvard:** À propos de la gouvernance?

**M. Greg Rickford:** Oui, ces exercices, ces points de repère nécessaires, existent-ils, et quels sont les obstacles que vous avez décelés à cet égard?

**Mme Dawn Harvard:** Certes, en ce qui concerne l'Association des femmes autochtones du Canada, il faudrait que je vous autorise à rencontrer ses membres, et je n'oserais pas usurper le pouvoir de la présidente là-bas. Mais, comme Christine l'a mentionné, ici, en Ontario, les principaux obstacles sont la langue, l'éloignement et la participation de nos femmes qui, très souvent, n'ont même pas les moyens de se déplacer en taxi ou d'acheter un billet d'autobus pour se rendre à nos ateliers. En particulier dans le cas des femmes, examinons la question de la garde des enfants. C'est un facteur que toutes ces femmes doivent prendre en considération lorsqu'elles envisagent d'offrir des programmes à l'intention des femmes autochtones. Elles ne peuvent se prévaloir ni des services, ni des traitements, ni d'aucun des programmes qui leur sont offerts, si elles se demandent qui prendra soin de leurs enfants pendant qu'elles s'efforcent d'en tirer parti. Alors, souvent, elles décident de ne pas y participer.

• (1800)

**M. Greg Rickford:** Dawn, plus tôt aujourd'hui, nous avons entendu une des témoins, une représentante de l'organisation féminine Equay-wuk de Sioux Lookout, indiquer que le développement de la petite enfance était l'une des approches qu'elles avaient adoptées. Je suis au courant de cette situation.

Pourriez-vous m'énumérer très brièvement quelques-uns des points vraiment forts de ces exercices de gouvernance?

**Mme Dawn Harvard:** Je peux assurément vous mentionner quelques-uns des points vraiment forts. Nous nous employons à nouer des relations avec les femmes de la collectivité. Souvent, les gens ne les voient pas comme des femmes qui s'intéressent à la gouvernance ou à ce que l'on considère comme des enjeux de niveau supérieur, mais ce sont ces femmes de la collectivité que nous devons toucher, qui ont besoin d'être renseignées, afin qu'elles puissent comprendre et participer judicieusement... Nous discutons du consentement éclairé. Lorsqu'il est question de consultation, nous devons nous assurer que les gens sont informés, car comment peut-on faire des suggestions constructives quand on ne comprend pas ce que les gens présentent ou ce dont ils parlent? Il y a beaucoup de gens très instruits et titulaires de diplômes qui ne peuvent prévoir les conséquences de certaines décisions ou comprendre leur incidence, alors comment des gens sans véritable éducation pourraient-ils le faire?

Les groupes comme ceux qui sont représentés ici par toutes les femmes assises à la table veillent, entre autres, à ce que nos femmes participent et comprennent ce qu'elles seront appelées à discuter ou à ce qu'au moins, elles aient des connaissances de base sur le sujet. Ainsi, on ne servira pas d'elles pour appuyer, faute de connaissances suffisantes, quelque chose qui n'est pas dans leur intérêt. Voilà pourquoi l'autodétermination est d'une importance capitale. Les femmes habilitées possèdent les connaissances nécessaires pour agir dans leur propre intérêt.

**La vice-présidente (Mme Irene Mathyssen):** Merci.

Madame Demers, vous avez cinq minutes.

[Français]

**Mme Nicole Demers:** Merci, madame la présidente.

Un peu plus tôt, vous avez parlé d'enfants qui sont retirés de l'école ou de leur famille parce qu'ils n'ont pas de lunch. J'aimerais savoir si vous croyez que les services sociaux manquent de vision ou si c'est tout simplement du racisme. Est-ce dû à de l'ignorance, à un manque de connaissances ou à un manque d'éducation?

Je trouve très particulier que l'on retire des enfants de leur famille parce qu'ils n'ont pas suffisamment à manger. J'ai de la difficulté à comprendre. De telles situations existent dans d'autres lieux, dans des villes notamment, mais on organise des campagnes pour recueillir de la nourriture pour que les enfants mangent à l'école. Des organismes religieux s'assurent qu'il y a des petits-déjeuners et des lunchs à l'école. On ne retire pas les enfants de leur famille, mais on leur donne à manger.

Je ne comprends pas. Pouvez-vous m'expliquer cela?

[Traduction]

**Mme Dawn Harvard:** Je pense que c'est à la fois les trois raisons que vous avez mentionnées. C'est absolument de l'ignorance, un manque de connaissance de la situation de nombreuses femmes autochtones — leur extrême pauvreté, les obstacles auxquels elles se heurtent pour suivre des études et avoir accès à de vrais moyens pour subvenir aux besoins de leur famille.

Absolument, c'est du racisme. Quand un travailleur social voit un enfant autochtone qui n'a pas de déjeuner, il ou elle pense automatiquement que c'est de la négligence et pas que la famille est en crise.

Il y a aussi l'idée que l'aide sociale à l'enfance est là pour protéger l'enfant de ses parents et nous avons ici le Comité de la condition féminine pour améliorer la situation des femmes. Nous n'approchons pas les choses d'un point de vue holistique, en tant qu'unité globale.

L'intérêt de l'enfant est mieux servi en aidant la famille au sein de laquelle il vit, pas en le retirant de cette famille pour le placer dans un foyer de groupe ou un placement familial temporaire. Il s'agit d'aider cette famille à faire ce qu'elle peut pour aider l'enfant, parce qu'elle est le meilleur soutien pour l'enfant, son meilleur défenseur.

Nous pensons automatiquement qu'il s'agit de négligence plutôt que d'une famille en crise. Au lieu de chercher comment aider la famille, nous la déchirons pour sauver l'enfant. C'est une approche tout à fait rétrograde. Nous séparons les membres de la famille alors qu'il faudrait utiliser ce que beaucoup de collectivités ont mentionné, c'est-à-dire une approche enveloppante, que ce soit d'offrir un traitement aux mamans, si elles en ont besoin, ou placer la famille entière dans un lieu sûr où la sécurité alimentaire est assurée et ne pas placer chacun de ses membres dans un endroit différent dans l'espoir d'améliorer leur situation.

•(1805)

[Français]

**Mme Nicole Demers:** Puis-je savoir pourquoi il n'y a pas de communication entre les services sociaux, les services de police et les organismes qui travaillent avec les communautés autochtones, en vue de faire de l'éducation et de comprendre la situation? Je ne comprends pas.

[Traduction]

**Mme Dawn Harvard:** Je vais poser la même question.

[Français]

**Mme Nicole Demers:** Qu'en pensez-vous, Christine?

[Traduction]

**Mme Patricia Jurivee:** J'aimerais y répondre.

Nous avons plusieurs fois essayé de contacter le système d'éducation pour pouvoir parler de ces situations à des enseignants et à des directeurs; parler de la pauvreté et de la façon dont elle peut être perçue. Être pauvre ne veut pas dire nécessairement que l'on est un mauvais parent. Ça veut tout simplement dire qu'on n'a pas suffisamment d'argent pour envoyer son enfant à l'école avec un sandwich.

La mère ne va pas demander. Elle est si fière qu'elle ne demandera pas à sa voisine d'à côté de faire un sandwich pour son enfant. C'est quelque chose qu'elle ne fera pas. Elle ne se rend même pas compte qu'on porte sur elle un regard différent. Elle le sait que l'on va faire intervenir l'aide sociale à l'enfance, et pourtant dans une certaine mesure elle ne le comprend pas.

[Français]

**Mme Nicole Demers:** Je parle d'un autre niveau. Je ne parle pas de la mère ou du parent, mais plutôt de l'ensemble des organismes comme le vôtre et des conseils de bande, par exemple. Je ne comprends pas qu'il n'y ait pas de désir de travailler ensemble et de faire le lien.

Avez-vous une réponse à me donner à ce sujet, Christine?

[Traduction]

**Mme Christine Simard:** Je pense que c'est une question de politique. Tous les fonds destinés à l'éducation, au maintien de l'ordre et aux services sociaux proviennent des gouvernements fédéral et provinciaux qui doivent respecter des critères différents. Le problème vient en partie du fait qu'ils diront que cette question concerne les services sociaux et pas les services du maintien de l'ordre et ils ne veulent pas leur parler de cet enfant. Ce n'est pas mon problème. L'enfant n'a pas commis de crime, il a tout simplement faim.

Si la sécurité alimentaire était réglementée pour que les enfants puissent manger... La bouteille de vodka coûte 26 \$ à la LCBO, ici à Thunder Bay. Elle est vendue au même prix à Moosonee. Pourquoi ne font-ils pas la même chose pour les produits alimentaires? Ici, le lait coûte 2,30 \$ alors qu'il coûte 14 \$ à Moose Factory.

Donc, lorsqu'il s'agit de violence familiale et de pourvoir aux besoins de la famille, voilà les politiques, etc. que le gouvernement devrait examiner de plus près.

**La vice-présidente (Mme Irene Mathysen):** Je suis désolée, votre temps est écoulé.

J'ai l'intention de donner la parole aux témoins, pendant quelques minutes en fin de la séance, pour qu'ils puissent dire ce qu'ils ont à dire.

Allez-y, monsieur Hyer, vous disposez de cinq minutes.

**M. Bruce Hyer (Thunder Bay—Superior-Nord, NPD):** Merci, madame Mathysen.

Merci infiniment à tous d'être venus aujourd'hui, compte tenu du court préavis, et merci d'avoir sauté votre souper un vendredi soir. Nous vous en sommes très reconnaissants.

Vous avez déjà entendu des excuses. Je voudrais ajouter les miennes. Je vous présente des excuses au nom des précédents gouvernements, même si je n'en faisais pas partie. Je vous présente des excuses au nom des gouvernements actuels, même si j'en suis un peu marginalisé. Et je vous présente des excuses particulières au nom des hommes qui n'ont pas fait d'efforts adéquats pour aider à régler ces problèmes.

Je ne pense pas que la majorité des hommes ou la plupart des membres de la communauté blanche ne se soucient pas de ces questions et je ne pense pas que la plupart d'entre nous soient racistes, mais malheureusement le contraire de l'aide n'est pas habituellement de la discrimination manifeste, c'est de l'inaction. Et malheureusement, le contraire de l'amour n'est pas la haine, c'est l'indifférence et nous avons été trop indifférents depuis trop longtemps. Ce dont, je me sens moi-même quelque peu coupable.

Les problèmes liés à cette question me paraissent évidents. Vous en avez mentionné quelques-uns; l'énorme écart de pauvreté, l'éducation, la sensibilisation du public mais aussi des femmes afin qu'elles puissent sortir de la pauvreté. Le changement d'attitude est l'un de ces problèmes, mais le financement en est un très gros. J'ai ce que j'appelle les règles de financement de Bruce Hyer, et c'est la vision... Je crois que nous avons tous une vision d'un Canada où ni les femmes ni les enfants auront faim ou seront victimes de discrimination et dans lequel ils se sentiront en sécurité, seront heureux et verront l'égalité des chances. Mais une vision sans financement est une hallucination. Il se trouve que nous ne finançons pas ces programmes. C'est tellement évident.

Mme Harvard a dit que non seulement nous avons un financement de 10 millions de dollars, mais qu'il ne sera pas dépensé où il faut. Il faut dire que consacrer 10 millions de dollars pour régler le genre de problèmes que nous avons ici — les problèmes endémiques de racisme et de discrimination à l'encontre des femmes au Canada — est une plaisanterie de mauvais goût. Nous dépensons de 5 à 6 milliards de dollars par an en Afghanistan, supposément pour aider les femmes de ce pays alors que nous dépensons 10 millions de dollars pour aider des femmes au Canada. Nous dépensons 17 milliards de dollars pour acheter des avions de chasse pour nous protéger contre je ne sais trop quoi, alors que nos vrais problèmes sont internes et pas externes. Nous dépensons 60 milliards de dollars pour réduire les impôts des plus grandes et plus rentables compagnies au Canada et nous n'avons pas quelques dizaines ou centaines de millions de dollars pour aider des femmes. Cela me paraît plus grave que de commettre un crime.

Donc, voici ma petite question, je peux y revenir plus tard et je vous prierai d'y répondre aussi plus tard. Est-ce que chacune d'entre vous — mesdames Pierre, Harvard et Simard — peut répondre?

Je suis un homme. Je suis de race blanche. Je suis privilégié. Je suis un homme d'affaires prospère. J'ai de la chance, beaucoup de chance. Ma famille a beaucoup de chance. Ce n'est pas un dossier dont je m'occupe au Parlement. Je suis porte-parole pour six autres domaines; Jean Crowder du NPD, porte-parole pour les affaires autochtones et Irene Mathyssen, porte-parole en matière de condition féminine font un excellent travail. Mais, en dépit de cela, en tant que personne, que puis-je faire pour aider? En tant qu'homme, que puis-je faire pour aider? Que puis-je faire pour aider en tant que personne de race blanche qui se soucie de cette question? Et tout particulièrement, que puis-je faire en tant que député pour aider les citoyens, mon parti et mon gouvernement? Pouvez-vous résumer cette aide à une ou deux choses que je peux faire pour être le plus utile possible, moi qui exerce toutes ces fonctions?

● (1810)

**Mme Marlene Pierre:** Je souhaiterais que vous participiez à notre rassemblement — qui réunira tous les Nishnawbe-askis de la région où il y aura des élections — et que vous suiviez les délibérations. En plus d'écouter, vous partirez avec une bonne idée de ce que vous devez faire. Vous êtes le seul à savoir ce qu'il faut faire là-bas et de la manière la plus efficace. Je pense que si vous voulez devenir notre défenseur, vous devez venir et écouter ce que nous avons à dire.

Nous vous invitons. Merci.

**M. Bruce Hyer:** Madame Harvard ou madame Simard, avez-vous l'une ou l'autre une courte réponse à ma très vaste question?

**Mme Christine Simard:** Je rejoins les propos de Marlene concernant la rencontre avec des femmes de Nishnawbe-Aski. M. Greg Rickford est notre député. Il serait bon que M. Rickford assiste aussi à notre conférence des femmes. Il me semble également important de tenir régulièrement des réunions afin que vous puissiez relayer nos informations à la Chambre, faire ce que vous devez faire et nous aider à exercer des pressions en faveur du financement de projets interventionnistes et de prévention de la violence familiale.

**Mme Dawn Harvard:** Si vous me permettez d'ajouter quelque chose, vous avez soulevé un point un peu plus tôt concernant l'éducation.

Le Canadien moyen — immigrant ou qui est né, a grandi et a été éduqué au pays — n'a aucune idée de la situation des peuples autochtones. Il a tout appris en regardant des films de Walt Disney: c'est-à-dire que les Indiens ont été conquis et qu'ils vivent tous quelque part dans des réserves au Nord à l'intérieur de tipis. Voilà

l'essentiel de ce que savent la plupart des gens. Beaucoup de personnes instruites continuent à avoir ce genre de méconnaissance, et, par conséquent, la première chose importante à faire est de commencer à comprendre la situation des Autochtones.

Deuxièmement, si je faisais une liste de toutes les femmes autochtones et de tous les Autochtones que je connais et que nous regroupions toutes nos ressources, les recettes des quelques pâtisseries que nous pourrions vendre seraient encore très insuffisantes. Mais une personne telle que vous a accès à un certain nombre de, comme vous l'avez dit, personnes privilégiées qui ont des ressources, des contacts et des réseaux. Vous avez aussi accès à des personnes qui ont l'éducation et les compétences leur permettant de contribuer à nos efforts, pas pour nous diriger, mais pour dire qu'elles veulent appuyer notre vision et demander comment elles pourraient le faire. Une telle aide serait évidemment bienvenue.

Je suis sûre que des personnes qui disposent de ressources seraient prêtes à commencer à financer certains programmes importants comme le programme *I Am a Kind Man* en vue de le mettre en oeuvre dans toutes les collectivités.

● (1815)

**La vice-présidente (Mme Irene Mathyssen):** Merci beaucoup. Hélas, nous n'avons pas suffisamment de temps pour une autre série de questions, mais il reste quand même un peu de temps et j'aimerais l'accorder aux témoins.

Puisqu'il y a cinq groupes, chaque groupe aura deux minutes. Dites-nous ce que vous n'avez pas pu dire et que vous voulez vraiment qu'on sache.

Je serai intraitable quant au délai de deux minutes.

Commençons par Ron.

**M. Ron Bourret:** Merci.

[Français]

Moi aussi, je suis enragé. Je comprends bien. J'en ai assez.

[Traduction]

Une question a été posée sur la façon dont vous pourriez régler ce problème et sortir du cloisonnement. Il y a des années, quand je suis allé à Armstrong, en Ontario, pour le service correctionnel, j'ai créé une équipe qu'on appelait Comsac en référence au sigle anglais de Comité consultatif des services communautaires. Y faisaient partie un Métis et un représentant de la Première nation Whitesand.

Tous les ministères étaient représentés, du provincial et du fédéral, car j'en avais assez d'aller à Armstrong et de rater le travailleur en santé mentale qui venait de donner — ou non — de l'argent à quelqu'un ou de rater de peu un autre fonctionnaire des gouvernement provincial ou fédéral, un agent de probation des jeunes ou tout autre fonctionnaire ou bien quelqu'un du service correctionnel. Nous avons créé ces équipes. Puis, ce fut le tour de Fort Hope. Nous avons fait la même chose à Lansdowne House et à Fort Hope.

En fait, c'est ainsi qu'il faut procéder, parce que... En plus, les gens ne sont pas bêtes. Ils essaieront de vous rouler. Ils reçoivent 200 \$ de quelqu'un dans la province, de Comsac, mais viendront vous demander également 200 \$. Vous ne savez pas si Comsac vient de leur remettre 200 \$ et ils ne vous le diront pas. Des mécanismes de contrôle ont donc été mis en place. C'est une des façons de régler le problème.

Le Comité intergouvernemental du Nord-Ouest de l'Ontario est une autre solution. Il a été lancé par le ministre du Travail de la province. Le comité comprend des représentants du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial et moi qui représente, avec Greg Alexander, la Ville de Thunder Bay.

Encore une fois, il est question de problèmes sociaux. Dans notre collectivité, nous avons parlé, un peu abordé, même si ce n'est pas le mandat... Mais les mandats de ces comités peuvent être modifiés afin de s'attaquer aux problèmes que nous rencontrons, les gens de la rue. Il s'agit de personnes, de membres des Premières nations dans cette collectivité et c'est une question qui devient de plus en plus importante. Je voulais seulement vous en faire part.

Voilà les solutions qui, à mon avis, donnent des résultats positifs. Elles ont été efficaces d'une certaine façon, mais depuis que j'ai quitté le service correctionnel, tout s'est peut-être effondré. Qui sait?

Je vous remercie.

**La vice-présidente (Mme Irene Mathysen):** Merci. Vous avez parfaitement respecté vos deux minutes.

Dawn, je vous en prie.

**Mme Dawn Harvard:** Je voudrais soulever quelques points.

Premièrement, il est important de se souvenir — contrairement aux idées préconçues que j'entends de toutes parts — que les femmes autochtones et les peuples autochtones ne vivent pas tous dans les réserves. En fait, on peut soutenir qu'en Ontario plus de 80 p. 100 d'entre eux vivent à l'extérieur des réserves. Un grand nombre, particulièrement les femmes autochtones ne quittent pas leurs réserves pour suivre des études, chercher des emplois ou vivre dans les grandes villes, mais pour échapper à la violence et à leurs conditions de vie.

Il est donc très important de se souvenir que les Premières nations ne sont pas les seules à avoir besoin d'aide. Les collectivités de Thunder Bay, de Toronto et d'Ottawa, de Kenora qui oeuvrent pour aider ces femmes ont également besoin de soutien.

En outre, au regard du nombre de femmes auxquelles nous avons posé des questions concernant les réponses... C'est en raison du genre de réponses racistes que beaucoup de femmes autochtones craignent de demander de l'aide, et pas toujours à cause de leur fierté, mais parce qu'elles savent que par le passé, et en se fondant sur leur expérience et les derniers 100 ans, la réponse automatique était de leur retirer leurs enfants.

Elles ne veulent pas faire appel aux services sociaux ni aux banques alimentaires où leurs noms et adresses sont pris en note. Elle craignent que quelqu'un apprenne qu'elles ne peuvent pas nourrir leurs enfants et donc que leurs enfants leur seront retirés.

Elle ne veulent pas dire à la police que leur petit ami les bat pour éviter que la SAE croit que les enfants sont en danger et qu'elle les retirera. Toute demande d'aide semble toujours entraîner le retrait des enfants. Les femmes ont donc tendance à s'occuper elles-mêmes de leurs problèmes, à accepter la violence pour garder leur famille et leurs enfants.

Il a aussi été question de la capacité du site Web et des programmes. On entend dire qu'il y a beaucoup d'aides publiques. Mais des groupes comme ceux représentés par les femmes assises à cette table, des groupes comme Ontario Native Women's Association se sont toujours heurtés à des difficultés même après 30 ans d'existence. Les groupes forts se consolident. Ceux qui rédigent de bonnes propositions obtiennent tout l'argent et ceux qui ont les vraies bonnes idées et connaissent très bien les besoins de la communauté n'ont pas de bons rédacteurs de propositions. À ce niveau, la

contradiction est flagrante. Les ressources humaines de vos organisations sont en mesure de soutenir les personnes qui vous font part d'idées réalisables. Comment présenter ces idées de façon à ce que le gouvernement puisse les comprendre et les juger acceptables à recevoir du financement?

• (1820)

**La vice-présidente (Mme Irene Mathysen):** Merci.

Patricia.

**Mme Patricia Jurivee:** Je vous ai entendu demander ce que vous pourriez faire pour aider en tant qu'homme de race blanche privilégié.

Allez dans des maisons de refuge. Venez faire le tour de ma maison de refuge. Voyez ce à quoi elle ressemble. Puis, allez voir une maison de refuge à l'intérieur d'une réserve. Constatez la différence, voyez les bâtiments, leur état. Je sais que des maisons de refuge financées par le gouvernement fédéral vont dans les banques alimentaires pour se procurer de la nourriture pour les personnes qu'elles abritent. Qu'est-ce que cela veut dire?

Je vous invite à aller dans ces maisons de refuge pour avoir un aperçu de ce qui s'y passe vraiment. Venez voir le travail que nous faisons. C'est un travail difficile, un dur labeur.

Je fais partie de ceux, et j'en suis très reconnaissante, qui ont une maison de refuge de 24 lits. J'ai un endroit où les femmes autochtones peuvent se réfugier. Je bénéficie d'un très bon soutien. En plus, j'ai de bons partenaires au sein de la communauté et j'en suis reconnaissante. Rob est l'un de ces partenaires. La maison de transition Faye Peterson avec laquelle je collabore très étroitement est une maison de refuge soeur qui accueille également beaucoup de femmes autochtones.

Le fait que deux refuges de 24 lits soient complets la plupart du temps est une indication des besoins de la communauté. C'est aussi une indication du niveau de violence perpétrée dans la communauté.

**La vice-présidente (Mme Irene Mathysen):** Merci beaucoup.

Marlene.

**Mme Marlene Pierre:** Je voudrais faire une offre. Pendant que vous établissez les critères de financement des groupes de femmes en Ontario ou au niveau fédéral, je me tiendrai à la disposition de tous les participants à ce processus et je serai ravie de pouvoir donner des détails précis sur les types de besoins financiers dans notre territoire. J'offre donc mes services pour faire cela.

Je vous remercie infiniment pour tout ce que vous avez vu ici dans le Nord.

Madame la présidente, je voudrais apporter une petite précision, vous êtes dans le territoire des personnes assujetties au Traité Robinson-Supérieur et autres. Je suis de Fort William et donc ravie que vous ayez choisi de venir dans notre communauté.

Je vous souhaite un bon voyage.

**La vice-présidente (Mme Irene Mathysen):** Merci beaucoup Marlene et merci de cette précision. Je suis honorée d'être dans le territoire visé par le Traité Robinson-Supérieur.

Veillez communiquer vos coordonnées à la greffière du comité, car je sais que certaines personnes aimeraient garder le contact avec vous pour vous parler de vos suggestions.

**Mme Michelle Simson:** Je veux seulement ajouter, très sérieusement, quelque chose au sujet des invitations à ces conférences. Vous serez surpris d'apprendre que nous ne pouvons assister à ces conférences que si nous recevons des renseignements précis à leur sujet. Il me semble très important que la communication soit bilatérale. Nous sommes en cours d'apprentissage et durant ce processus nous ne pouvons pas, surtout en tant que politicien aujourd'hui, imposer notre présence à quelqu'un et certainement pas à d'autres communautés. Il serait donc merveilleux de recevoir une invitation. Vous serez épatés de voir l'intérêt que suscitent ces conférences. Donc, je le répète, il est très important d'avoir les coordonnées des personnes-ressources.

**La vice-présidente (Mme Irene Mathysen):** Merci de cet ajout, madame Simson. Vous soulevez un point très important.

Pour terminer, je laisse aux femmes de la nation Nishnawbe-Aski le soin de décider qui prendra la parole pendant deux minutes.

**Mme Christine Simard:** Je voudrais juste dire rapidement trois choses.

Dans les allocations de fonds, il faut tenir compte du coût élevé de la vie dû à l'éloignement géographique de la nation Nishnawbe-Aski. Les fonds d'immobilisation en matière de pénurie de logement doivent également être pris en compte, particulièrement dans les formules d'AINC. Il y a toutefois un programme concernant le financement de l'année dernière; je ne me souviens pas de son nom — ce n'était pas la SCHL —, mais c'est un développement économique ou une relance économique...

**Une voix:** Le Plan d'action économique du Canada.

**Mme Christine Simard:** De toute façon, l'an dernier, les routes ne sont restées verglacées que pendant six semaines ou peut-être moins. Monsieur le député Greg Rickford a été déterminant pour faciliter l'injection de fonds dans ces communautés et leur permettre de recevoir une certaine partie de leurs fournitures d'habitation comme le diesel et d'autres produits de ce genre. Si nous n'avions pas eu de contact avec lui, je ne sais pas si nous aurions pu recevoir ce dont nous avons besoin.

●(1825)

**Chef Lorraine Crane:** Je ne sais plus où j'en suis, mais je me réjouis d'être ici aujourd'hui et honorée d'avoir rencontré ce groupe. Il y a beaucoup de choses dont je pourrais parler, mais nous entendons constamment qu'il faut se limiter à des « minutes. »

Je vous remercie de votre attention.

**La vice-présidente (Mme Irene Mathysen):** Je voudrais dire *meegwetch* et merci beaucoup. Nous vous remercions vraiment pour cette conversation excellente et instructive. J'espère, comme Mme Simson l'a dit, que nous pourrions poursuivre ce dialogue. Donc, *meegwetch* encore une fois.

**Mme Marlene Pierre:** Pouvez-vous nous dire ce qu'il adviendra de votre rapport, quels seront les délais, nous donner ce genre de renseignements et où le rapport sera-t-il envoyé?

**La vice-présidente (Mme Irene Mathysen):** Quand nous aurons terminé toutes nos audiences, notre analyste rédigera un rapport provisoire. Le comité examinera ce rapport, puis le présentera à la Chambre des communes et attendra une réponse du gouvernement. Cela prend habituellement 30 à 45 jours. Le rapport sera publié sur le site Web du Comité de la condition féminine. Je vous prie de communiquer avec nous si vous éprouvez des difficultés d'accès au site Web et nous veillerons à ce que vous ayez le rapport.

**Mme Marlene Pierre:** Donc, cela prendra beaucoup de temps.

**La vice-présidente (Mme Irene Mathysen):** Ce ne sera probablement pas terriblement long — peut-être avant le 1<sup>er</sup> mars. Ce sera avant l'été. Nous voulons que ce soit un très bon rapport. Nous sommes absolument déterminés à ce qu'il soit complet, très clair et sans complaisance. Nous voulons relayer le message que vous nous avez transmis.

**Mme Dawn Harvard:** Nous avons des copies de l'autre demi-heure de notre exposé.

**La vice-présidente (Mme Irene Mathysen):** Nous les accepterons avec plaisir. Merci, Dawn.

La séance est levée.

---







**POSTE  MAIL**

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

**Poste-lettre**

**Lettermail**

**1782711  
Ottawa**

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*  
Les Éditions et Services de dépôt  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

*If undelivered, return COVER ONLY to:*  
Publishing and Depository Services  
Public Works and Government Services Canada  
Ottawa, Ontario K1A 0S5

Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5  
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943  
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757  
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca  
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

### SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services  
Public Works and Government Services Canada  
Ottawa, Ontario K1A 0S5  
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943  
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757  
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca  
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>